safac

Folklore de Champagne

N° 88
15 FF

ENFIN LE BRABANT VINT

NOS CHARRUES

Vallières (A).

Bulletin trimestriel

Société des Amateurs de Folklore et Arts Champenois

Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint-Parres-lès-Vaudes

Gérant
Jean Daunay

Conseiller technique
Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel
Jean Déguilly

C.C.P. Safac 16.832.44 U Paris

Abonnements

De soutien	70 F
Simple	60 F
Etranger	80 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente

Jean Daunay
Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint-Parres-lès-Vaudes

Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes

AVRIL 1984

numéro 88

ENFIN LE BRABANT VINT

Enquête - Photos
Jean Daunay

Imprimerie NÉMONT S.A.
10200 BAR SUR AUBE

Dépôt légal 2e trimestre 1984
Commission Paritaire n° 53035

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Editeur

MERCI.

Au cours de notre assemblée générale qui s'est déroulée le 24 mars dernier, à Troyes, de nombreuses propositions ont été faites pour le développement de notre Association.

Une décision a notamment été prise, à l'unanimité, qui implique une transformation importante de FOLKLORE DE CHAMPAGNE : format nouveau (21 × 29,7), rubriques supplémentaires, publicité, diffusion commerciale...

Jusqu'à présent, j'ai pu assumer l'administration de la Revue. Je crains maintenant de n'être pas capable d'accompagner la mutation qui s'amorce.

C'est la raison qui m'incite à passer la main. (1)

Ce n'est pas sans regrets.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont accompagné pendant ces vingt années pendant lesquelles nous avons été, ensemble, au service du folklore de notre région.

Et pour lequel nous continuerons de travailler.

Jean Daunay.

(1) Une assemblée générale est prévue le 15 septembre qui aura pour mission d'élire le nouveau conseil d'administration.

Photos de couverture :

I. M. Paul Vautrin, fondateur et conservateur du Musée des techniques agricoles, à Brienne-la-Vieille, présente l'un des nombreux modèles de charrues qu'il a recueillis. Ici un buttoir à maïs, de conception archaïque mais de fabrication relativement récente. *Photo Mme Sicre.*

II. Une charrue de bois présentée par M. René Collin, à Charleville (Ard).

LA CHARRUE

AMEUBLIR LA TERRE

L'origine de la charrue est fort ancienne. Ce ne fut, au départ qu'un simple pic, un soc grossier, qu'un seul homme pouvait manœuvrer. La charrue des Romains n'était d'abord qu'un crochet à deux branches dont une branche entrait dans la terre ; l'autre servait à le traîner (1).

Du simple pic, destiné à gratter la terre, ont dû naître, à la fois, la pioche et la charrue.

La pioche est restée cet instrument qu'on manœuvre à la main, devant soi, de mauvaise façon semble-t-il, en piétinant aussitôt la terre qui vient d'être ameublie. C'est le **psou** ou **fousseu** de Champagne méridionale, c'est le **hoyau** marnais.

Piocher demande un double effort. Le premier est un effort quantitatif dont le but vise à désolidariser du sol la terre qu'on veut ameublir en même temps qu'en retirer les herbes parasites. Il faut pour cela, lever l'outil, lui donner un certain élan, afin d'obtenir la force nécessaire de pénétration et d'arrachement. La seconde partie de l'effort est plus qualitative. Il s'agit de choisir au mieux le point d'impact et de guider la pointe ou la lame de l'instrument selon l'angle de meilleure coupe.

Un charrue, ce n'est en fait qu'une pioche qu'on tire. C'est un outil auquel on eut, très tôt, l'idée d'atteler un animal, affranchissant ainsi le laboureur de l'effort de traction, ne lui laissant que le souci de guider au mieux son outil, en économisant au maximum son intervention musculaire.

L'historique de la charrue n'est, en fait, qu'une suite de petites inventions ayant pour but de mieux adapter l'engin à sa fonction. Le laboureur a essayé d'éliminer les contraintes que lui imposait le labour et chaque transformation a entraîné un progrès, lequel faisait naître un nouveau besoin ou plutôt une nouvelle exigence.

Mais revenons à la pioche que l'on tirait à soi.

Il ne s'agissait à l'origine que de gratter la terre, de la **galer,** comme on dit dans la région des Riceys.

Toujours à galer la terre
En toutes les saisons (2).

(1) M.N. Bouillet. *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts.* Paris. 1864.

(2) **Le chant du vigneron.** Voir *Revue du Folklore de l'Aube.* N° 6. Août 1965.

Voillecomte (HM). Ph. Bassery.

N'a-t-on pas, jusqu'à la fin du siècle dernier, labouré la vigne, « à la main », avec une pioche ?

Labourer la terre c'est la nettoyer, l'ameublir, la rendre propre à l'ensencement et favoriser le développement des plantes que le laboureur a choisi de cultiver.

Le labour « à la main » ne pose d'autre problème que celui de la fatigue musculaire. Comme le laboureur ne peut que chercher à limiter cette fatigue, c'est le bon sens qui lui fait décider de l'inclinaison de son outil, de la façon dont da pioche doit pénétrer la terre et la rejeter. Comment manœuvrer le poignet pour éviter que ne travaillent trop, le bras, l'épaule et le corps tout entier ?

Dès que le laboureur confie le gros de l'effort à un animal de trait, quand il demande au bœuf ou au cheval de tracter sa pioche-charrue, il s'affranchit de la plus grande part de fatigue.

En contre partie, il doit trouver le moyen de guider son engin. C'est la raison pour laquelle, faute du manche de pioche qui devient timon, il imagine d'adjoindre à sa charrue deux manches sur lesquels il va pouvoir agir pour conduire son nouvel outil. En pesant sur eux plus ou moins, en les inclinant d'un côté plutôt que d'un autre, il peut ainsi tenter de régler la profondeur et la largeur de son labour.

L'ARAIRE

Il semble que l'araire soit l'outil dont la conformation rappelle le plus celle de la pioche. C'est un outil « gratte-terre » conçu pour être tiré par l'âne, le cheval ou le bœuf.

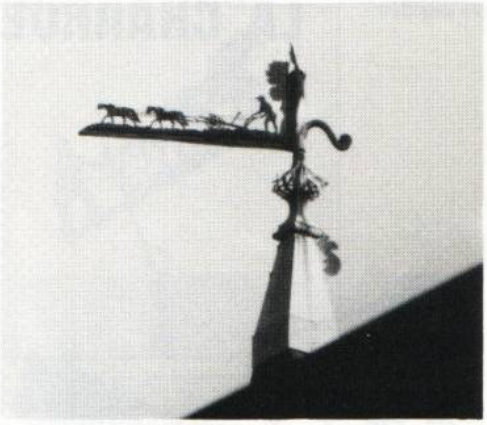

Bar-sur-Seine (A).

Le soc en est la partie essentielle. C'est une pointe qui fut probablement de bois à l'origine, une pointe durcie à la flamme, mais qu'on remplaca très vite par un silex puis par une pièce métallique. Cette pièce a généralement la forme d'un fer de lance dont la pointe pénètre en terre, la fend, tout en même temps que ses ailes en dissocient les particules et les rejettent tant à droite qu'à gauche.

Le soc est prolongé par un patin de bois, le sep, parallèle au sol, qui aide au glissement de l'engin. Le tout est fixé sous le timon de l'araire à l'aide d'étançons dont l'un conforte la fixation des mancherons.

Il s'agit là d'**un instrument aratoire aux éléments et dispositifs symétriques.** Selon la définition de A. G. Haudicourt, **l'axe du timon est dans l'axe de la traction** (3).

Telle est la **grande-queue** marnaise signalée par Suzanne Herbert-Barrat, toute chevillée de bois, à l'exception du soc, un soc tel il en a été retrouvé un à Pouan-les-Vallées (A) et que les spécialistes datent de l'époque médiévale.

Comme on utilise la pioche, on utilise l'araire. Comme la pioche, cet instrument se prête a bien des mouvements. En revanche, en raison même de sa mobilité, il exige d'être conduit avec adresse et intelligence puisqu'il importe de conserver la rectitude, la largeur et la profondeur du labour, tout ceci, à la force du poignet.

En faisant pression sur les mancherons, le conducteur tend à faire lever le soc donc à le rapprocher de la surface du sol ; il peut au contraire l'inciter à pénétrer plus profondément dans la terre en les soulevant légèrement. En inclinant l'instrument sur la droite ou sur la gauche, le laboureur fait varier la largeur de la roie.

C'est l'homme qui apporte la précision dans le labour ; c'est lui qui agit sur l'outil. S'il est dégagé de l'effort de traction, un souci lui reste, celui de « penser » le labour et de le guider, cela lui demande un constant effort physique et mental. C'est probablement pour tenter de se libérer de cette contrainte que l'homme inventa le « régulateur de tête » et le « patin-support ».

Le patin-support a pour but de maintenir la tête du timon à hauteur constante au-dessus du sol. Il est réglable en hauteur. Grâce à lui, il est plus facile de faire varier la profondeur du labour.

On m'a dit avoir vu une charrue (?) munie d'un tel sabot, encore en usage, à Villiers-sous-Praslin, avant la guerre de 1940-1945. Ce patin aurait été remplacé par la suite, par une roulette. Certaines charrues ont d'ailleurs conservé ce système de roulette, notamment la charrue butteuse et la charrue à vigne.

Le régulateur de tête n'est que le perfectionnement du simple anneau qui, à l'origine, était fixé à l'extrémité du timon et qui permettait d'atteler l'animal à l'araire. C'est un collier composé d'une crémaillère verticale qui peut se déplacer horizontalement sur un arc percé de cinq à six trous. Il permet un réglage rudimentaire aussi bien en hauteur qu'en largeur. Il s'agit là de l'ancêtre du système qu'on retrouvera plus tard sur chaque charrue.

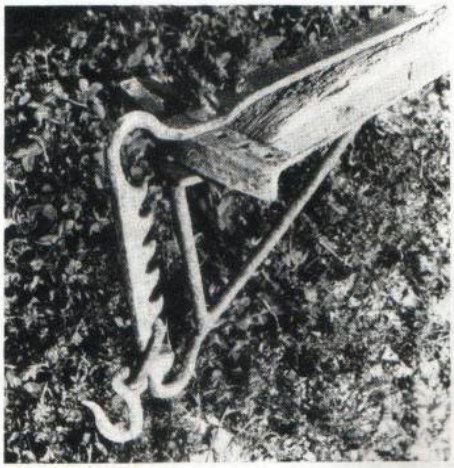

Régulateur de tête.

UN ARAIRE (?) A VILLENEUVE-AU-CHEMIN

Nous trouvons un tel régulateur de traction sur l'araire que nous avons présenté dans le n° 3 de notre Revue. Tout au moins avions-nous dénommé araire cet instrument parce qu'il est conçu pour fonctionner sans avant-train.

(3) André G. Haudricourt et Mariel Jean Bruhnes Delamarre. *L'homme et la charrue à travers le monde.* Paris. Cité par Suzanne Hebert-Barrat. Evolution des traditions agricoles en Champagne pouilleuse. 1750-1914. Châlons-sur-Marne. 1980.

Nous nous en tiendrons à ce critère de symétrie qui définit actuellement l'araire bien que les auteurs ne soient pas toujours d'accord à ce sujet. Bouillet, par exemple, écrit dans son Dictionnaire (1). *On appelle araires des charrues très simples et très légères, avec ou sans versoir, dont on se sert dans le Midi.*

Pas de roues donc, pour cet engin. S'il fait penser à une charrue, c'est qu'il en possède le soc caractéristique, prolongé par une oreille-versoir. Ce dispositif en fait un appareil nettement dissymétrique et qui ne correspond plus à la définition de l'araire telle qu'on semble l'admettre actuellement. Evidemment, les manches de cet engin ont été légèrement déportés vers la gauche pour faire équilibre à la présence du versoir. Nous sommes donc en présence d'une charrue qui fonctionnait sans l'aide d'un avant-train et qui était probablement destinée au labour des terres légères.

Chessy (A).

LA TOURNE-OREILLE DE CHÂLONS

Un autre engin existe au musée de Châlons qui est la charrue tourne-oreille. Elles est presque exclusivement montée en bois. Son bâti (âge, manches, sep et soc) est celui d'un araire. Mais la tourne-oreille diffère de l'araire parce qu'elle possède un versoir mobile ; d'où son nom.

On nomme habituellement « oreille » cet élément de charrue dont la surface doublement courbée permet à la terre de verser. L'oreille de la tourne-oreille n'est pas un versoir ; c'est une simple planche, biseautée vers l'avant et qu'on peut indistinctement fixer, en la retournant, à droite ou à gauche du bâti de la charrue. A l'avant, un téton métallique s'insère dans une sorte d'anneau fixé dans le soc ; à l'arrière, c'est une entretoise filetée qui permet la fixation de l'oreille sur l'étançon.

A chaque extrémité du champ, le laboureur devait changer de côté, l'oreille de sa charrue.

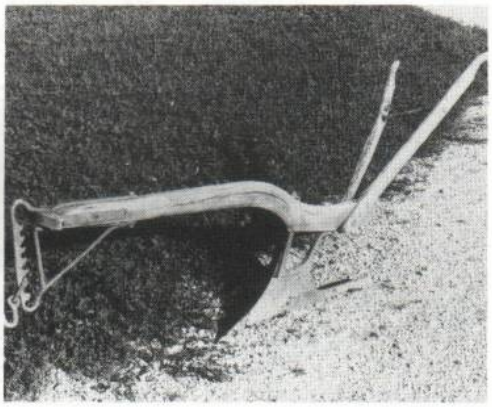

Charrue sans avant-train. Villeneuve-au-Chemin (A).

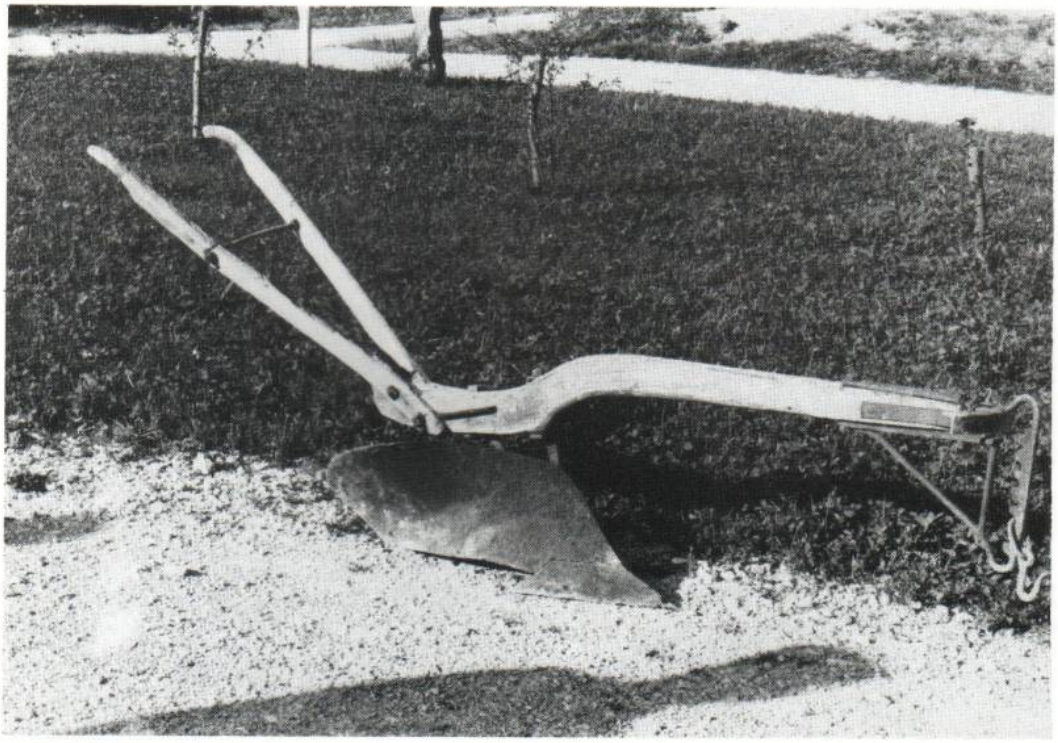

Dans son dictionnaire (1), Bouillet précise. **Dans les charrues tourne-oreille, le coutre change de direction en même temps que l'oreille ; il se place tantôt à droite, tantôt à gauche.** Nous avons, en effet, l'exemple de telles charrues dont le coutre peut changer d'orientation grâce à un levier (4). Rien dans la tourne-oreille de Châlons n'indique qu'elle a été munie d'un coutre, sauf à signaler l'existence de deux pièces métalliques qui enserrent le timon, en avant du soc, et qui semblent conforter le passage d'une pièce de section triangulaire, peut être d'un coutre, dont on devait alors modifier l'inclinaison à chaque extrémité de

(4) Barbizier. *Bulletin de liaison franc-comtois.* Décembre 1980. P. 67. André G. Haudricourt. Op. cit. p. 390.

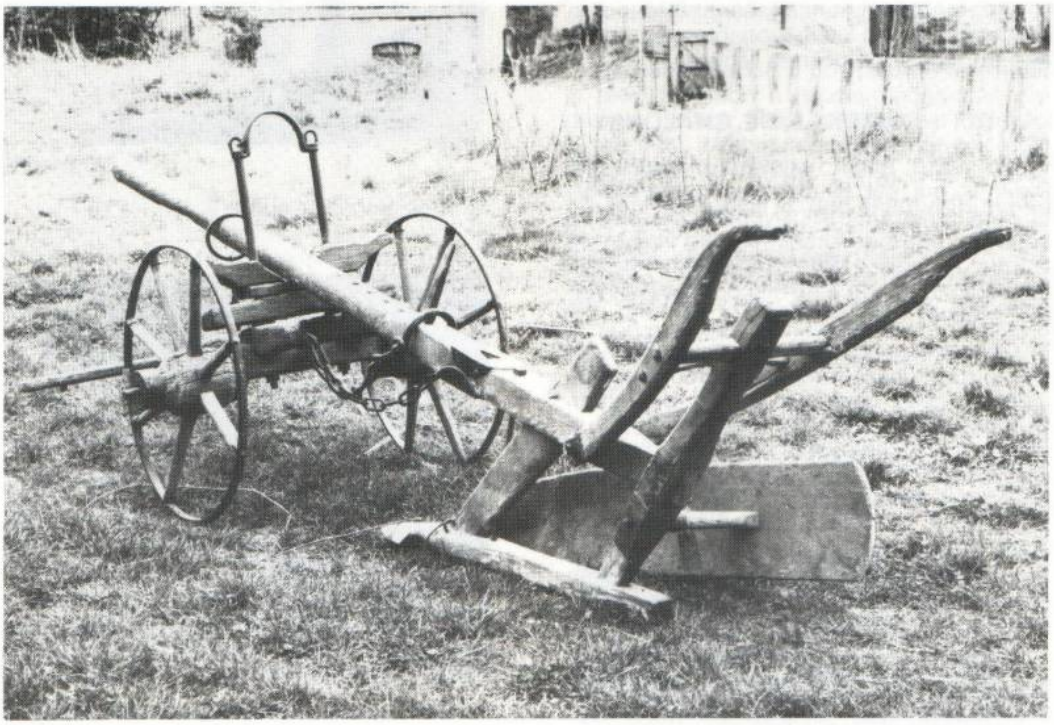

La tourne-oreille. Musée de Châlons. Ph. J. Viart.

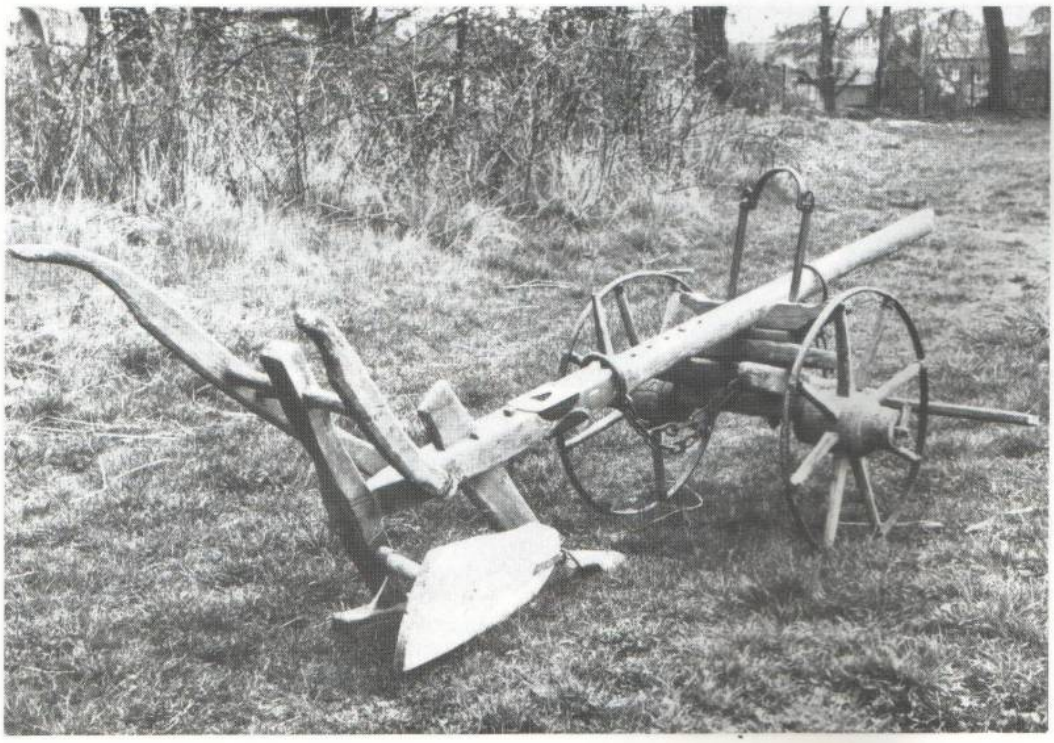

champ. Nos amis comtois précisent. **Au bout du champ, avant de retourner la charrue pour le sillon suivant, on changeait l'oreille de côté et aussi le coin qui serrait le coutre; tout cela pour que la terre soulevée soit déversée du bon côté** (5).

LA CHARRUE, C'EST L'OREILLE

Entendons-nous bien, le soi-disant versoir de la tourne-oreille ne pouvait que chasser la terre du bon côté, la pousser, la déplacer. Grâce à la conformation très particulière de son oreille, une charrue peut prétendre à retourner la terre. C'est bien différent.

Dès qu'elle est munie d'une oreille, d'un vrai versoir, la charrue devient réalité. C'est un instrument qui ne se contente plus de gratter la terre mais qui sait la découper en bandes régulières, et qui les retourne sens dessus dessous.

Charrue de bois construite par le charron, progressivement complétée de fer et plus tard assemblée par le maréchal, elle ne variera guère jusqu'à ce qu'intervienne le grand changement, la disparition des chevaux et l'apparition du brabant, tracté par le moteur.

Chaque charron construira ses charrues, selon le modèle qui lui sera propre et qui conviendra le mieux aux terres de ses clients. Il leur apportera les changements, les améliorations qu'il aura imaginés, les adaptant toujours aux besoins locaux. Jusqu'à ce qu'il emprunte au maréchal certains éléments métalliques. Jusqu'à ce que l'industrie fournisse ces mêmes éléments prédécoupés, préformés et que, de ce fait, la confection de cet outil lui échappe.

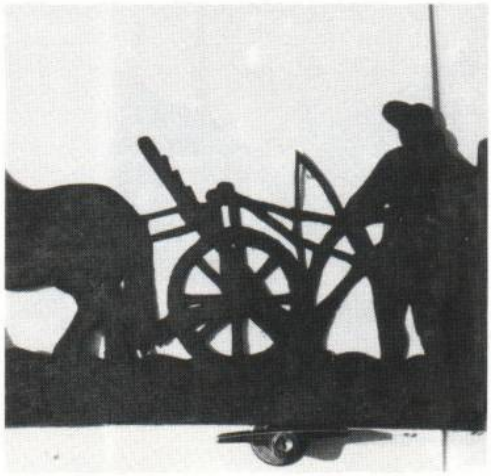

La-Vendue-Mignot (A).

Les charrues locales avaient un nom. Ce sont : **la bertauche** (6), **la copette** (7), la longue-queue, la charrue à âge long, à âge court (H.M.), la charrue de Sens (Y) ou la charrue à aiguille, diverses appellations dont chacune caractérise un type d'instrument. Dans un temps plus rapproché, c'est le constructeur qui imposera sa marque, une marque souvent matérialisée par une plaque de fonte vissée sur le timon de l'outil.

(5) Barbizier. Op. cit. p. 68.

(6) Marne.

(7) Montmort (M). Voir *Folklore de Champagne*. N° 76-67.

La tourne-oreille. Détails. Ph. J. Viart.

Pars-lès-Chavanges (A).

L'AVANT-TRAIN, SUPPORT DE LA CHARRUE

C'est le complément normal et quasi indispensable de la charrue et nous avons pour habitude de ne plus les dissocier l'un de l'autre. Au temps de la charrue artisanale, toutefois, uns distinction très nette existait entre la charrue proprement dite et son train. Ceci explique qu'on puisse trouver des charrues anciennes montées sur des avant-trains modernes, charrues de bois par exemple sur avant-trains métalliques.

L'avant-train apporte à la charrue la stabilité ; il permet aussi de la positionner pour que soit réglé de façon constante le découpage du sillon, tant en profondeur qu'en largeur. C'est, en soi, un apport important à la technique du labourage. Les transformations, les perfectionnements qui seront, çà et là et peu à peu, apportés à l'instrument, intéresseront aussi bien la charrue proprement dite que son avant-train. Ces modifications progressives des divers éléments de la charrue seront la cause d'une évolution de cet instrument vers le brabant, première charrue vraiment industrielle, celle qui viendra clore la série des vieilles charrues traditionnelles.

Sur une charrue, la marque du constructeur.

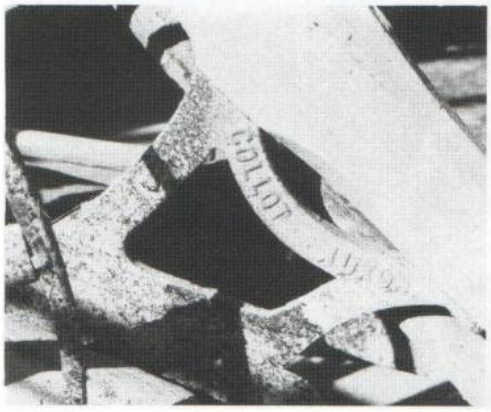

LE TIMON DE LA CHARRUE

Le timon, âge ou haie, flèche ou queue, quelle que soit son appellation, constitue (associé aux manches) l'un des deux éléments essentiels de l'araire et de la charrue.

C'est le manche qui supporte le fer de pioche et c'est par son intermédaire que s'exerce l'effort du laboureur à la main. De même, c'est par l'intermédiaire du timon que le cheval tire la charrue et, qu'agissant sur les manches, un laboureur à la charrue trace ses sillons.

Le timon de la charrue peut être long ou court. C'est, à l'origine, une pièce de bois inclinée d'environ 45 degrés, totalement rectiligne ou légèrement déviée en sa partie basse. Sa section est plus massive là où doivent être fixés les manches, le soc et le coutre, afin que le charron puisse percer les ouvertures nécessaires, y pratiquer les mortaises indispensables à la fixation de ces éléments, sans en trop diminuer la résistance.

Les vieilles charrues que nous avons pu retrouver en nos régions semblent toutes prévues pour être équipées d'un avant-train. C'est la raison pour laquelle la haie, de section rectangulaire en sa partie inférieure, s'arrondit vers l'avant ; cela lui permet de pivoter à l'aise dans le logement qui lui est destiné, au-dessus de l'essieu, entre les deux roues de l'avant-train.

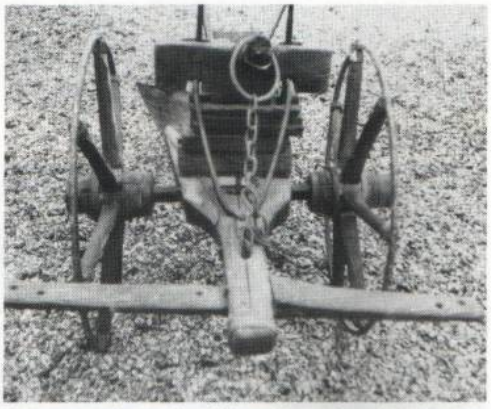

Un avant train ancien (Noter les cales de bois avec lesquelles on règle la hauteur du timon). Ph. Leblanc.

On trouve beaucoup de haies rectilignes ; d'autres sont légèrement cintrées. Dans ce qu'on a appelé la charrue à aiguilles, la haie est réduite à la fonction de support des parties travaillantes ; l'extrémité antérieure, celle qui assure la liaison avec l'avant-train, est remplacée par une tige métallique solidaire de cet avant-train, tout entier œuvre du maréchal (8).

Les manches de la charrue vont par deux, boulonnés sur l'âge, **légèrement**

(8) Charrue à aiguille. Conin, constructeur à Vendeuvre (A) vers 1925. Elle avait l'avantage d'avoir une bonne stabilité. M. Daunay. Amance (A).

déportés sur la gauche afin que le laboureur puisse marcher d'aplomb sur la terre non encore labourée (9). L'écartement des manches est maintenu grâce à une entretoise de bois ou une tige de métal filetée et boulonnée, dont la position a été savamment calculée ; il ne faut pas, en effet, que cette barre transversale gêne les genoux du conducteur.

La charrue, dite « de Sens », utilisée dans le sud du département de l'Aube, se différenciait des autres charrues en ce que ses manches étaient taillés dans une même pièce de bois et non confectionnés séparément (10).

Chevillés autrefois, puis boulonnés, les manches forment un tout avec le timon. Ensemble, ces pièces maîtresses constituent l'âme de la charrue, bâti solide, prêt à recevoir les pièces travaillantes de l'outil.

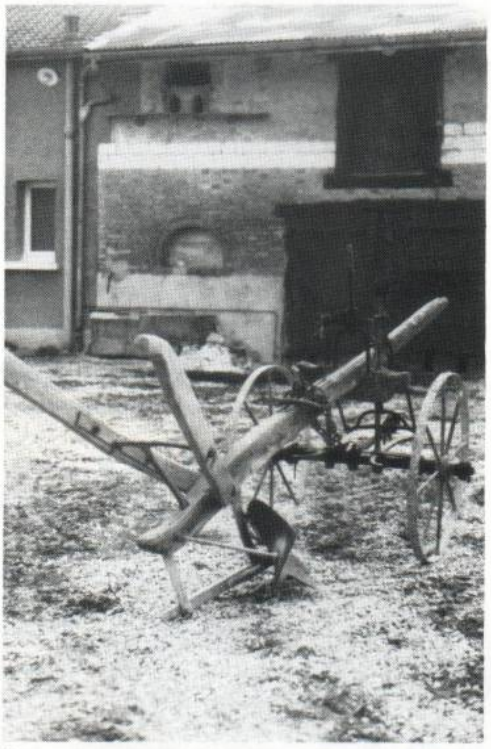

Charrue confectionnée, entre 1925 et 1940 par M. Clément à Somme-Suippe (M).

AGE ET AIE

Age : (aʒ) *n.m. (francique hagja). Longue Pièce de bois ou de fér à laquelle se fixent le soc et tout le système de la charrue.* Cette définition, extraite du dictionnaire Larousse éd. 1978, est pour le moins surprenante. Si la description est exacte, l'origine étymologique apparaît douteuse. En effet le franjique hagja est également à la naissance du

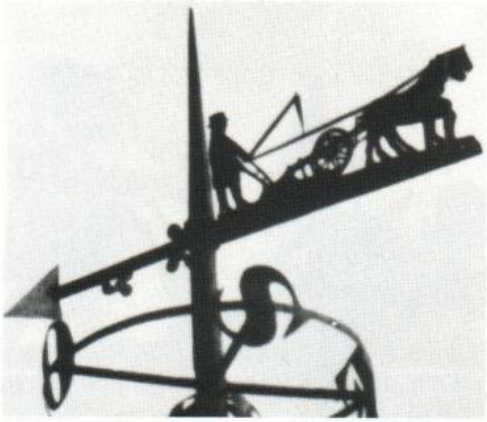

Louze (HM).

mot français *haie,* (ɛ) *n.f. (francique hagja). Clôture d'épine, de branchage entrecroisé,...* (ibid). Or il n'y a manifestement aucune parenté de fait entre la flèche de charrue et la bordure d'aubépine d'un chemin vicinal. D'autre part, il est assez général qu'un objet courant garde le signifiant de ses origines. Si même, plusieurs langages se sont superposés à la suite d'invasion ou de contacts, l'objet finit par être le support de plusieurs signifiants, ainsi la **charrue,** du gaulois *carru* est aussi une **araire,** du latin *aratrum* et, dans le nord de la Champagne une **bertoche,** d'origine germanique. Il paraît donc surprenant que la charrue des Gaulois comprenne, sur ses « pièces d'origine » une désignation issue du parler des Francs.

Revenons donc à la définition du « Petit Larousse ». La racine indo-européenne *Kagh,* clôture, se retrouve dans le sanskri *kaksa,* clôture, le latin *cavea,* cage, l'espagnol *gavia,* cabanon, l'italien *gabbia,* cage, l'anglais *gaol,* geôle, l'ancien haut allemand *Hag,* clôture, l'anglais *hedge,* haie, l'allemand *Hecke,* haie, le champenois *hae, haye, hayer* et, bien sûr, le français *haie.* Nulle part ce terme ne s'applique à un instrument aratoire.

Par contre, la racine indo-européenne *ag,* pousser devant soi, est à l'origine du sanskri *ajati,* il pousse, du grec *ago,* conduire, du latin *agere,* conduire, *agmen,* ce qu'on pousse devant soi et du français *agir* et *acte.* Or, **l'age** d'une charrue est bien la pièce de bois que le laboureur pousse devant lui. **L'age** a donc vraisemblablement son origine étymologique dans un mot gaulois que j'ignore mais qui était l'homologue du sanskri *ajati,* il pousse.

Comment est-on passé de **age** à *haie* ? Ce phénomène est bien connu en Champagne où, selon les lieux, la voyelle *A* (a) se change en *AI* (ɛ). **Age** est de ce fait devenu *aige,* puis la finale *ge* s'est estompée pour donner **aie.** Ainsi selon la localité cette pièce de bois est devenue l'age ou le aie. Ces deux termes sont masculins mais, peut-être par suite de l'orthographe fautive haie, les nouvelles générations ont parfois tendance à dire *la aie.*

(9) R. Leblanc. Moussey (A).

(10) Voir Folklore de Champagne. *Le charron et la roue.* N° 74-23.

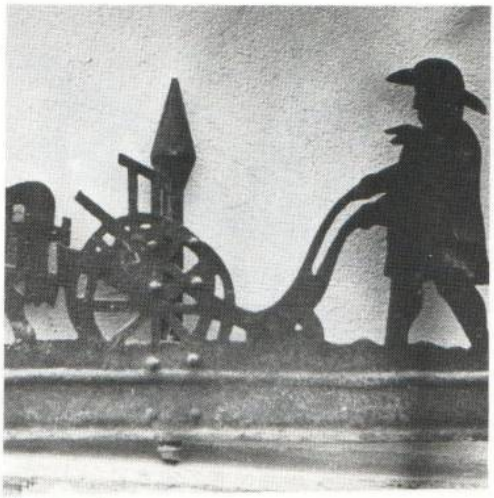

Ph. Garnerin.

Pour conclure nous reprendrons la définition, revue et corrigée :

AGE (aʒ) n.m. ou **AIE** (ɛ) n.m. (**indo-européen Ag, pousser devant soi**) *Longue pièce de bois ou de fer à laquelle se fixent le soc et tout le système de la charrue.*

Gilbert ROY,
Animateur MCAM
en culture régionale.

LE SOC

La première des pièces travaillantes d'une charrue est le soc, qu'on appelle encore le « fer ». C'est, à l'origine, une simple pièce de bois durci à la flamme sur laquelle on a adapté une pointe de métal en forme de fer de lance dont la largeur et l'importance était fonction du sol dans lequel elle devait travailler.

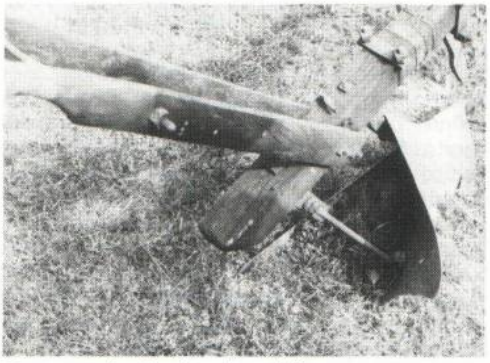

Deux manches boulonnés sur l'âge.

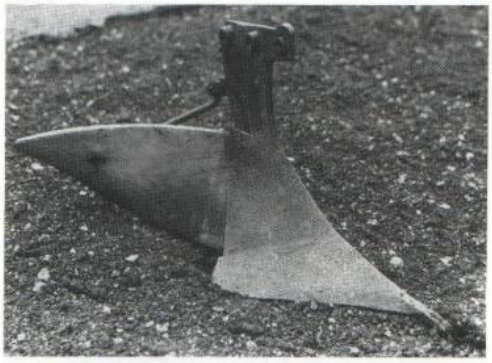

Le soc, devant une « oreille » en bois. Doulaincourt (HM). Ph. Dehaut.

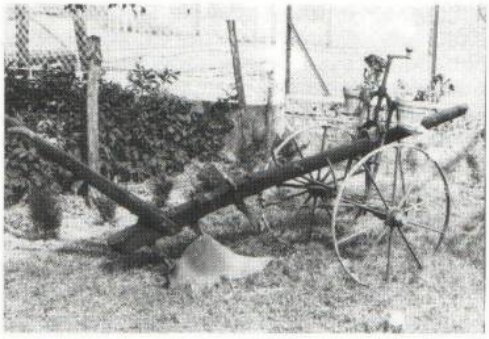

Un timon rectiligne.

L'âge de cette charrue est dévié en sa partie postérieure. Coll. Brès.

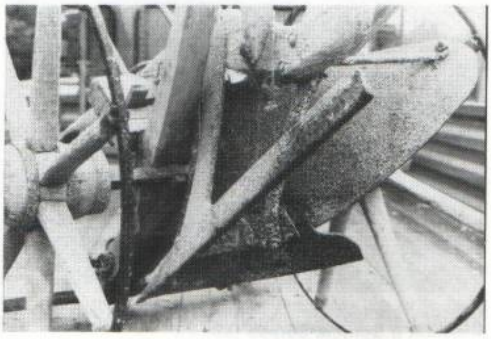

Le sep, derrière l'oreille.

Le soc, devant une oreille en fer.

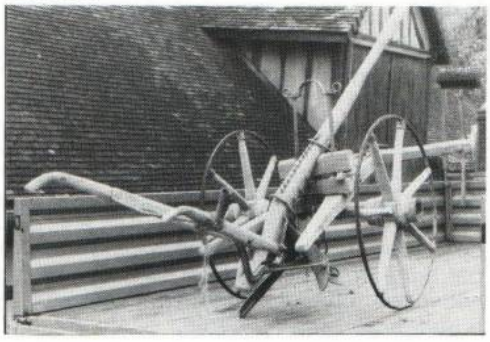

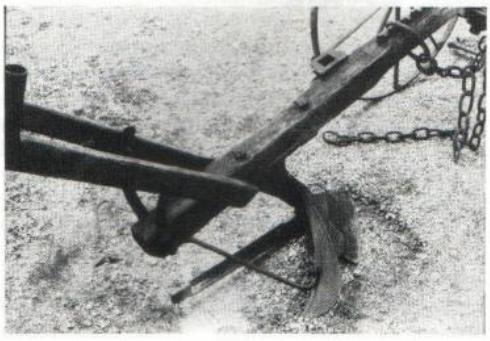

Soc d'araire moyenâgeux. Pouan-les-Vallées (A). Ph. Charlot (H. 45 cm. Poids 4,325 kg).

Charmont (A).

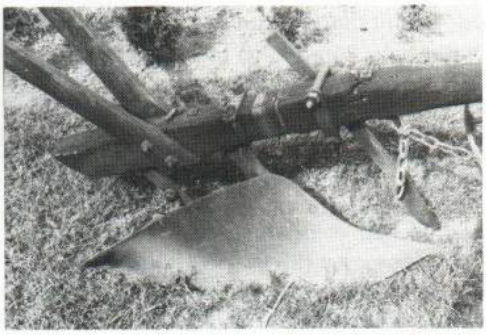

Soc, versoir et coutre.

Un versoir en bois. Amance (A). Coll. Daunay.

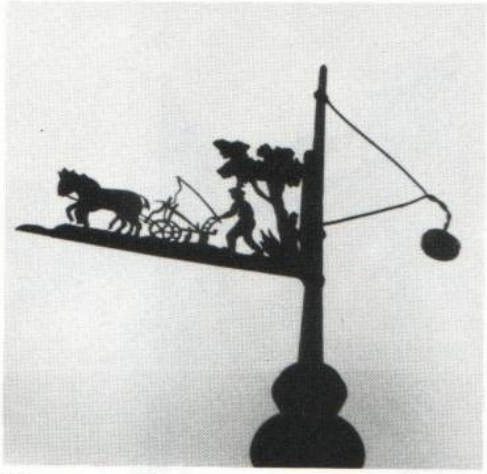

Villemoyenne (A).

Prolongé vers l'arrière, par le sep (**soupiau, supiau**) le soc est porté par une armature de bois ou de fer appelé étançon ou « avant-corps », qui le relie à l'âge.

En bois, l'étançon a la forme d'un quadrilatère rigide ; s'il rend le soc solidaire du timon, il le déborde parfois pour rejoindre et conforter l'entretoise qui unit les deux mancherons. En métal, c'est une pièce moulée, calculée pour être boulonnée sur l'âge et sur laquelle peuvent être vissés le soc, le sep et le versoir.

L'ensemble de ces pièces travaillantes glisse sur le fond de la roie, s'appuyant sur le sep. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la base de ce patin n'est pas tout à fait plane ; seul, le talon, a l'opposé du soc, est en contact permanent avec le sol ; c'est une façon de réduire l'adhérence, donc la résistance de la charrue à l'effort de traction (11).

Le soc doit pouvoir être facilement démonté. C'est la partie la plus vulnérable de la charrue, celle qui butte contre tous les obstacles. La pointe s'en émousse rapidement et le bon laboureur a toujours un soc, **rebattu** de frais, pour remplacer celui que, justement, il juge utile de confier au maréchal (12).

L'OREILLE ET LE COUTRE

La double courbure de l'oreille s'inscrit dans le plan qui se dessine à partir de la pointe du fer (13). La tranche de terre, découpée horizontalement par le soc et verticalement par le coutre, est contrainte d'épouser les contours de ce plan sinueux. En bout de course, elle doit verser, d'où le nom de versoir qui est donné à cette pièce.

Contrairement au soc qui, depuis presque toujours, est fait de métal, le versoir continue longtemps à être taillé de bois. A Rigny-le-Ferron (A), ce n'est qu'en 1865 qu'on voit apparaître la charrue avec « oreille en acier ».

La confection d'une oreille en bois était relativement simple, affirme M. Augustin Dehaut (14). **On choisissait un bois très dur, l'érable ou le platane** (le charron de Rigny-le-Ferron préférait le poirier). **Dans le fût de l'arbre, on découpait des billes de 1,5 m de longueur, que l'on fendait en deux à l'aide de coins. Les quartiers ainsi obtenus étaient sciés selon une oblique qui donnait l'inclinaison du versoir. On obtenait donc quatre pièces dans une bille. Chaque oreille était ébauchée avec une grande hache d'abord puis avec l'épaule de mouton. On se servait de l'herminette pour la creuser avant de la finir au rabot rond puis au grattoir afin que la surface soit parfaitement lisse.**

L'utilisation de la hache, de l'épaule de mouton et particulièrement de l'herminette étant assez dangereux, on comprend que le charron ait pensé chausser des sabots afin de protéger ses pieds. M. Alphonse Morize, des Riceys (A), précise que les oreilles destinées aux charrues vigneronnes qu'il fabriquait étaient creusées sur un support de bois en forme de gouttière, spécialement conçu, qui servait à maintenir en place la pièce de bois brut (15)(16).

Puis le versoir métallique est apparu, créé par le maréchal et plus tard livré en série par les fonderies. Le versoir en bois a été de ce fait, peu à peu abandonné.

Le coutre, lui, n'a jamais pu qu'être en fer. Comme le soc, il absorbe tous les chocs. Son profil tranchant se présente légèrement incliné, sa pointe inférieure réglée à quelques millimètres au-dessus de la pointe du soc. De toutes façons, c'est une pièce massive, droite ou coudée, de largeur variable, mais rappelant toujours la forme d'un couteau, d'où son nom.

Dans les plus anciennes charrues que nous connaissons, il semble qu'on ait ménagé le passage du coutre en perçant l'âge de

(11) **Le frayon** fixé à la base du sep est le prolongement du soc. R. Leblanc. Moussey (A).

(12) *Suivant la nature du terrain, le laboureur emportait une pointe de charrue de rechange, en cas de rencontre d'une roche qui pouvait tordre la pointe déjà en place.* P. Simonnet. Trancault-le-Repos (A).

(13) *Le nom le plus usuel du versoir est l'oreille. C'était la partie de la charrue la plus délicate ; suivant sa longueur, son inclinaison et son cintre, elle retournait la terre plus ou moins bien.* G. Clément. Somme-Suippe (M).

(14) M. Augustin Dehaut. Doulaincourt (H.M.). Meilleur ouvrier de France. 1939.

(15) *Les vieux paysans d'avant 1900 se sont servi longtemps, pour la semaille, du versoir en bois, prétendant très justement que le blé levait mieux qu'avec le versoir d'acier qui lissait davantage la terre compacte, la rendant plus battante.* J. Nevers. Charbuy (Y).

(16) *A la ferme de Pied-Sec, au-dessus de Bar-sur-Seine, après Villemorien (A), en 1924, on utilisait encore une charrue à oreille de noyer. La terre collait moins au noyer qu'au métal.* Mme Juvenelle.

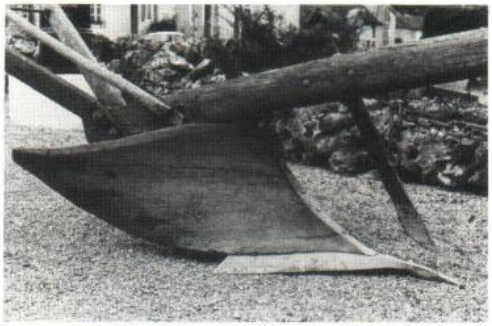

Soc, coutre et versoir de bois. Coll. Dehaut.

la charrue, quitte à renforcer le conduit ainsi troué, par une sorte de collier métallique. Le réglage se faisait probablement à l'aide d'un coin de bois qui bloquait le coutre dans son

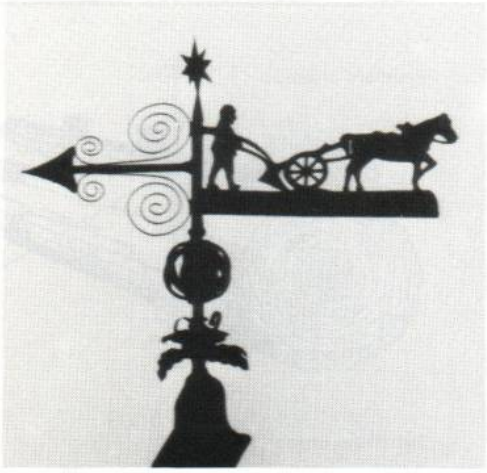

Virey-sous-Bar (A).

La taille d'une oreille en bois avec l'herminette. M. Dehaut.

Première phase

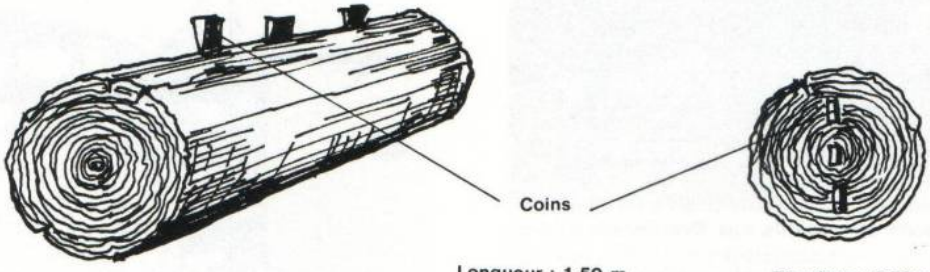

Longueur : 1,50 m Diamètre : 0,50 m

Deuxième phase

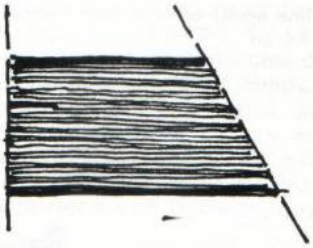

Sciage pour obtenir la forme ci-dessus

Troisième phase

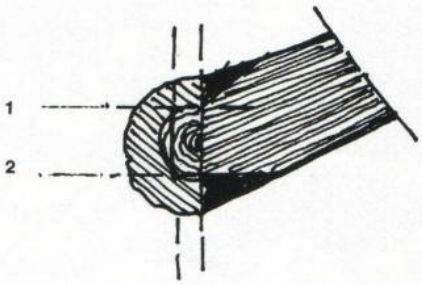

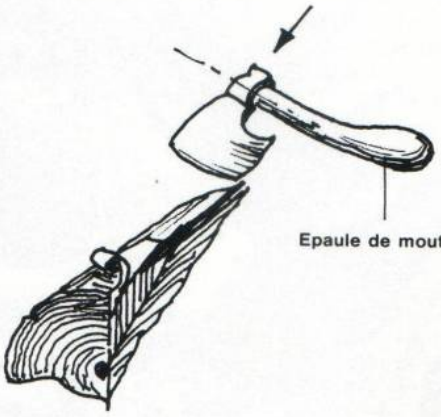

Quatrième phase

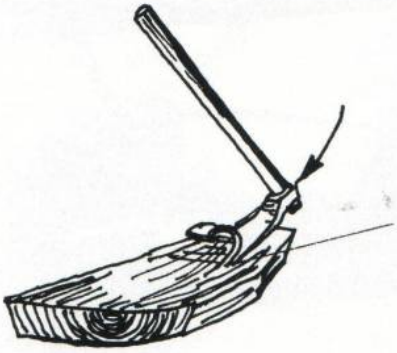

La taille d'une oreille en bois. D'après M. Dehaut.

logement, à la hauteur convenable, avec le déport voulu.

Plus habituellement, on le trouve fixé sur le côté du timon ; ainsi la résistance de l'âme de la charrue n'est-elle pas entamée. Deux sortes de coutrières ont été utilisées. L'une consiste en un étrier vissé sur la haie et comportant un ou deux boulons de serrage : c'est la coutrière française (17). L'autre nous est venue des Etats-Unis ; il s'agit d'une bride oblique qui enserre à la fois la haie et le coutre, bloquée du côté opposé au coutre par une plaque boulonnée.

Coutre, soc et oreille de fer. Ph. Leblanc.

LE TRAIN DE CHARRUE

Coutre, soc, sep et versoir, tant de pièces travaillant fort, fixées en la partie postérieure du timon, exigent que l'engin ainsi chargé, trouve d'autre part son équilibre. La force manuelle du laboureur ne peut suffire à conduire une telle charrue, à la maintenir en position de meilleur réglage ; il lui faut un support ; c'est le rôle de l'avant-train.

A l'origine, un sabot permet au timon de la charrue de garder une inclinaison constante. Une simple roue de bois peut remplacer ce sabot qui ne sait que glisser sur le sol. On retrouve une roulette analogue devant la charrue à vigne, devant la butteuse à pommes de terre...

(17) *Cette vis me rappelle de bien mauvais souvenirs. En effet, pour que le coutre soit bien maintenu, il fallait que la vis soit bloquée à fond. Mais quand l'eau, la rouille avait fait leur effet, impossible de débloquer. On mettait du pétrole ou on chauffait avec de gros morceaux de fer portés à blanc car il n'y avait pas encore les chalumeaux. La chance aidant, on débloquait parfois mais parfois — catastrophe — en forçant, même légèrement, la vis cassait net. Alors le démontage de la pièce était obligatoire ; il fallait repercer la vis sans attaquer le filetage, travail toujours très délicat qui demandait deux heures parfois plus. Et on remettait une vis neuve.* G. Clément. Somme-Suippe (M).

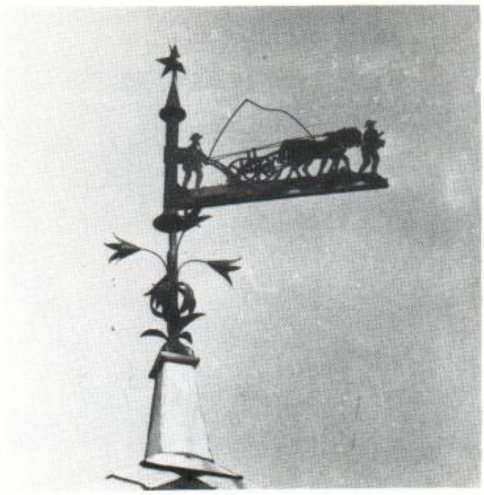

Coussegrey (A).

Coutrière à bride.

Coutrière à boulons.

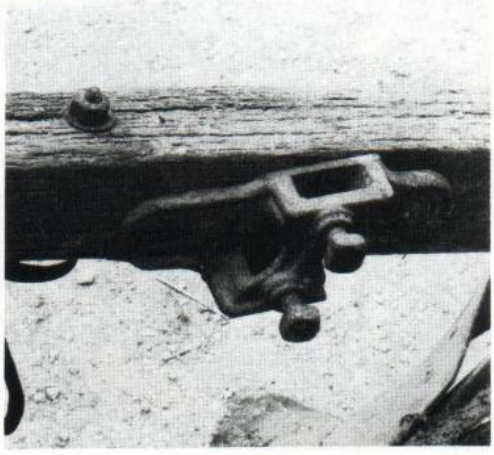

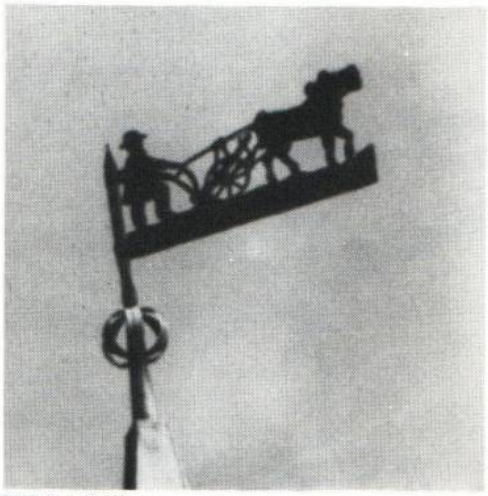

St-Thibault (A).

L'avant-train à deux roues apporte la stabilité.

Les roues furent tout d'abord en bois, telles celles d'une charrette mais de dimensions réduites. Les jantes en étaient cerclées de fer. C'étaient des roues fort lourdes qui ne convenaient probablement que pour les terres difficiles. Pour en réduire le poids, on imagina d'alléger les rais qui furent goujonnés directement sur un cercle de fer carré ou demi-rond, bien moins pesant que l'ancien bandage. Une virole coiffait l'extrémité de chaque rai afin d'éviter que le bois éclate.

Peu à peu, le moyeu de bois fut remplacé par un moyeu de fonte, dans lequel des alvéoles étaient aménagés pour recevoir les

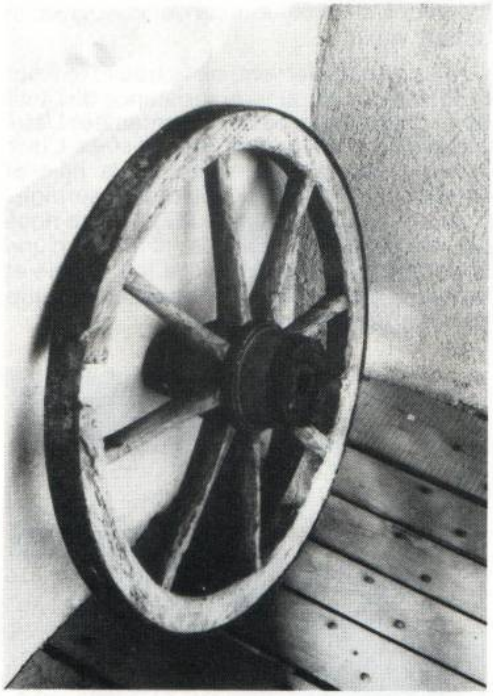

Roue de charrue en bois. Salon (A).

mêmes rais de bois, semblables un peu, à des barreaux d'échelle. Puis on opta pour des rais métalliques. Bientôt la roue entièrement métallique fit son apparition, assez lourde mais beaucoup plus roulante.

Une simple clavette engagée dans son logement, à l'extrémité de l'essieu, retenait la roue. Elle fut, par la suite, remplacée par un boulon.

Train en fer. Sellate et âge de bois. Essieu coudé.

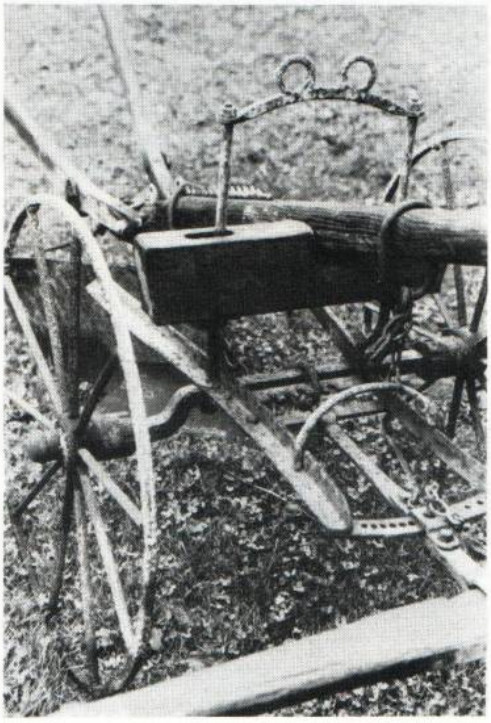

Train en bois. Roues cerclées de fer.

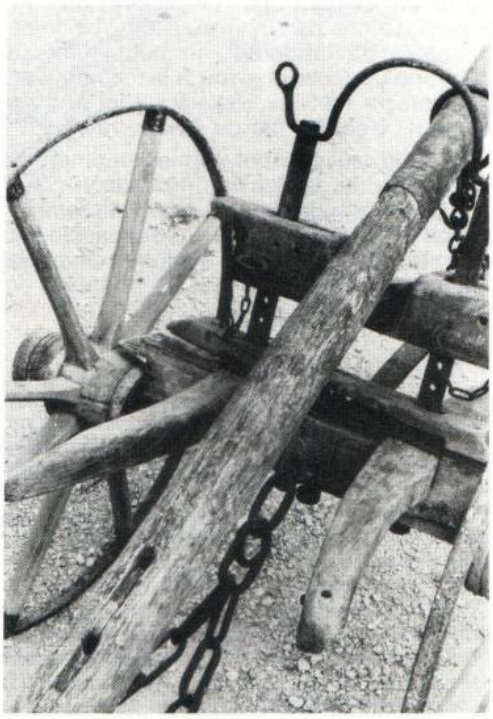

Point de graisseur. Il fallait sortir la roue avant d'enduire l'axe de l'essieu avec de la graisse consistante (18).

Impossible de confondre la roue qui suivait le sillon et celle qui roulait sur le sol non labouré; ce n'était pas les mêmes. A Rachecourt (H.M.) la **roualote** de la « hors main » qui suivait la roie était d'un diamètre légèrement supérieur à la roue gauche. Ailleurs, un maréchal a imaginé de couder une extrémité de son essieu de telle façon que l'une des roues se trouve relevée par rapport à l'autre.

LIAISON DU TRAIN AVEC LA CHARRUE

La stabilité et le roulement assurés, l'avant-train devait recevoir le timon de charrue, dans un logement où il puisse se mouvoir librement en même temps qu'y être maintenu. Il fallait aussi prévoir comment tracter l'ensemble.

Le système porteur de l'avant-train comporte un bâti (de bois à l'origine, en forme de Y ou composé de deux pièces courbes) fixé sur le moyeu. A l'avant, on accrochait le palonnier auquel était attelé le cheval. Si deux chevaux devaient tirer la charrue côte à côte, deux palonniers étaient fixés aux deux extrémités d'une pièce de bois (**épars**) qui s'articulait à l'avant du bâti principal. Ce bâti fut, par la suite, conforté de pièces métalliques avant d'être, en fin de compte, entièrement construit de fer. L'important était qu'il soit fort, résistant, puisque soumis à la traction et supportant en même temps le timon de la charrue.

(18) *Pour le graissage, on enlevait la roue et l'axe de l'essieu était badigeonné d'une bonne graisse bien épaisse. Il fallait, au cours de cette opération, bien replacer les rondelles qui maintenaient l'écartement des roues ainsi que les goupilles placées en haut de l'essieu.* G. Clément. Somme-Suippe (M).

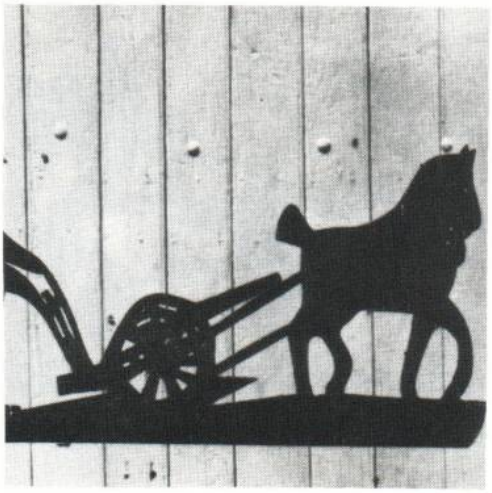

Planrupt (HM).

La partie cylindrique de l'âge reposait sur une pièce de bois, la **sellate,** parallèle à l'essieu et coulissant le long de deux montants verticaux. Un logement en forme de gouttière, creusé dans cette sellate permettait au timon de garder la position.

LABOURER PLUS OU MOINS PROFOND

En modifiant l'inclinaison du timon, on agissait sur la profondeur du labour. En

La sellate est maintenue en bonne position par deux fiches métalliques.

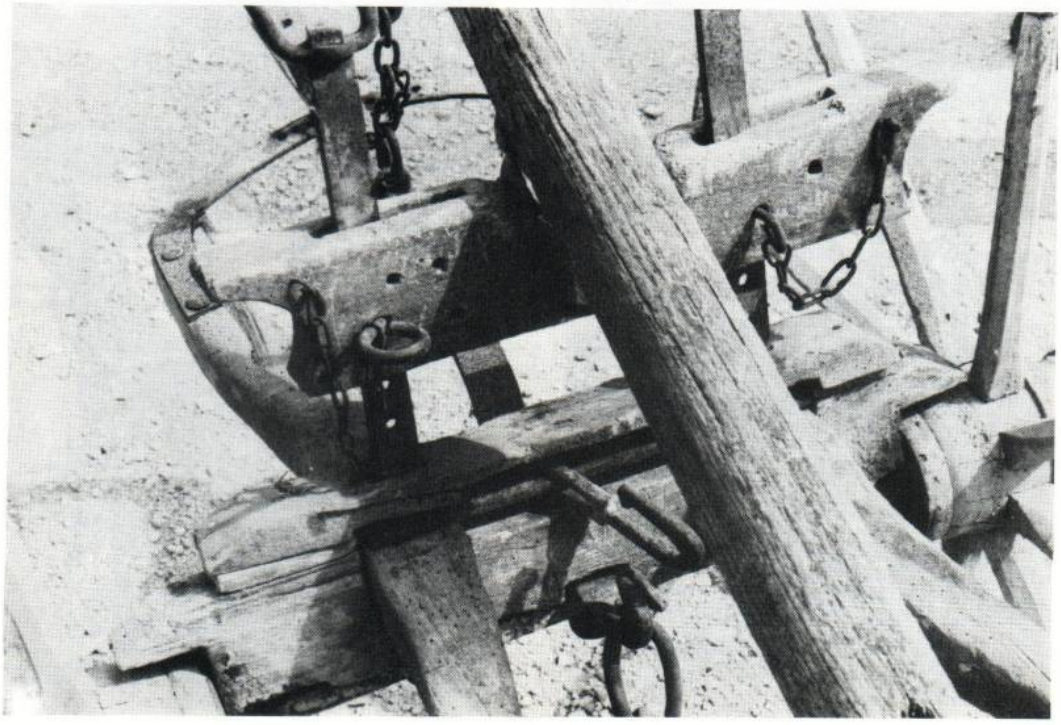

(?) Ph. Libération Champagne.

relevant ou baissant la sellate, on pouvait faire varier cette inclinaison. Pour ce faire, on interposait entre le bâti de l'avant train et la sellate une ou plusieurs cales de bois (**hausse** ou **rehausses**). Par la suite on imagina différents systèmes pour maintenir la sellate en bonne place, par exemple des goupilles qui la bloquaient aussi bien en hauteur que parfois latéralement, grâce aussi à deux tiges filetées munies de boulons à oreilles. On pouvait donc ainsi régler la position du timon.

C'est exactement le même système de fixation mobile par goupilles que reprit le maréchal dès qu'il construisit ses premiers avant-trains ; mais le fer permettait de meilleures combinaisons que le bois. Ce qu'il conserva — tout au moins au début — ce fut ce « berceau » du timon qu'était la sellate, jugée probablement moins agressive pour la haie. qu'une coquille de métal. Par la suite, fut préféré le collier de fer, qu'une vis à manivelle permettait de relever ou de descendre à volonté.

Ce point de rencontre entre l'âge et l'avant-train, qui détermine l'inclinaison de la machine, devait être confortée de façon à ce que l'angle d'attaque du soc ne soit pas modifié. Cela se fit à l'aide de chaînes.

L'une d'elles, fixée à l'essieu vint s'accrocher au timon, non loin du coutre, du soc et du versoir. Ce pouvait être à un simple piton qu'on attachait un anneau ou un autre de cette chaîne. On lui donnait ainsi la longueur suffisante et nécessaire pour maintenir l'écartement le meilleur entre la charrue et l'avant train ; c'était le système le plus simple.

Afin de rendre ce réglage plus facile et plus rapide on imagina que la chaîne puisse se terminer par un anneau plus large dans lequel on fit coulisser le timon. Une fiche enfoncée dans l'un des trous percés dans l'âge permit de retenir cet anneau à la distance choisie (19). Toutefois, un âge percé ainsi d'une douzaine de trous perdait de sa solidité, de sa résistance ; on eut l'idée de boulonner sur le dos de l'âge de la

(19) M. Vautrin, Brienne-la-Vieille (A), affirme que cette clé portait les initiales du propriétaire de la charrue. Lorsqu'il dételait, celui-ci ne manquait jamais de la mettre en poche, empêchant ainsi quiconque de s'approprier de l'engin pendant son absence.

L'âge repose sur une sellate de bois.

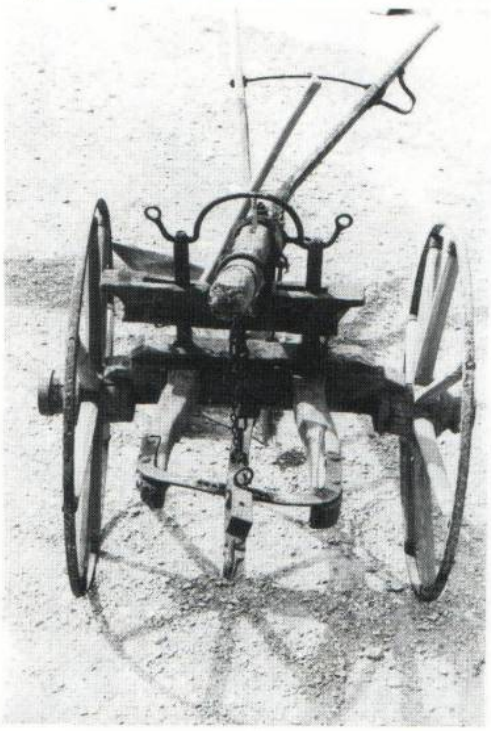

Pour le timon, un berceau métallique et sa manivelle.

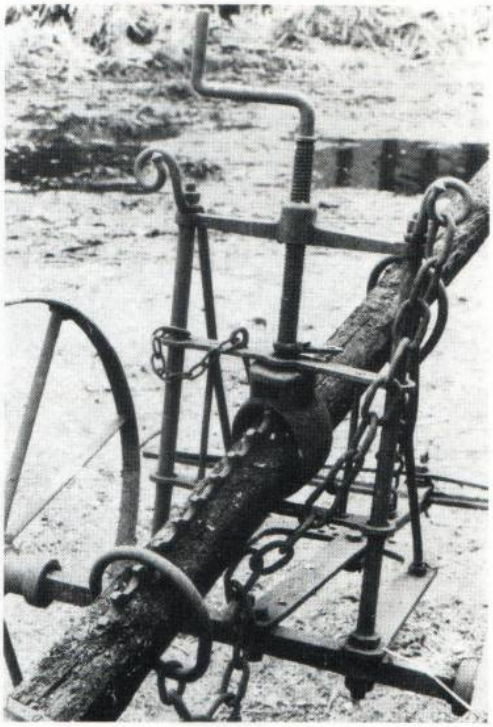

charrue une crémaillère dont les crans permirent de donner aisément à la chaîne la tension convenable. Le réglage en profondeur était donc rendu ainsi plus facile à modifier, grâce à ces petites et simples transformations.

UNE ROIE PLUS OU MOINS LARGE

De même façon, on pensa à régler quasi automatiquement la largeur de la bande de terre à retourner.

Pour que la charrue attaque le sol il faut que le soc suive une direction différente de l'axe de traction, selon un angle plus ou moins ouvert, en fonction de la nature du terrain et de son état au moment du labour.

La barre de tirage qui fait la liaison entre la charrue et les chevaux est mobile ; elle se déplace de gauche à droite sur une réglette percée de trous ; une cheville la bloque à l'endroit choisi ; on peut ainsi modifier l'axe de traction. Selon que cette barre de tirage est placée du côté de la terre à labourer ou de l'autre, la charrue tend à « mordre » ou à « dérayer », la largeur du labour s'accroît ou diminue.

Cette barre de tirage permet au laboureur de maintenir constante la largeur de ses rayons et il semble que cette façon de procéder ait été celle qui fut finalement adoptée après d'autres pratiques. Le fait, par exemple, que la sellate puisse être

Vauchonvilliers (A)

déplacée latéralement a permis de faire varier aussi cet angle formé par la ligne de traction et la ligne de labour. Il semble aussi que la façon de fixer chacun des palonniers, quand la charrue était tirée par deux chevaux, ait pu aussi influer sur la largeur du sillon.

LES ACCESSOIRES

Si les éléments importants et indispensables au labour ont ainsi varié dans le temps et selon la personnalité du construc-

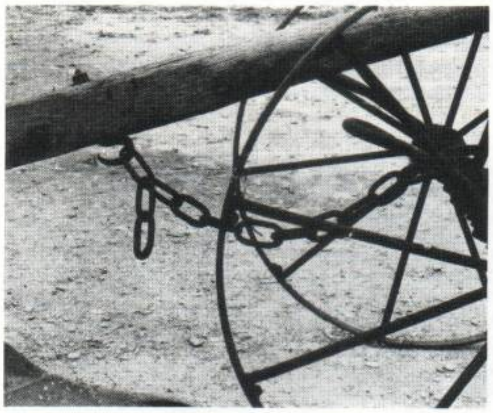

La chaîne est accrochée à un piton fixé dans le timon.

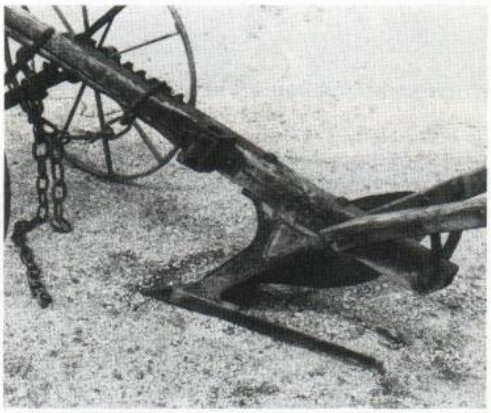

La chaîne s'accroche à l'un des crans de la crémaillère.

La chaîne est maintenue par une « clé » insérée dans l'un des trous percés dans l'âge.

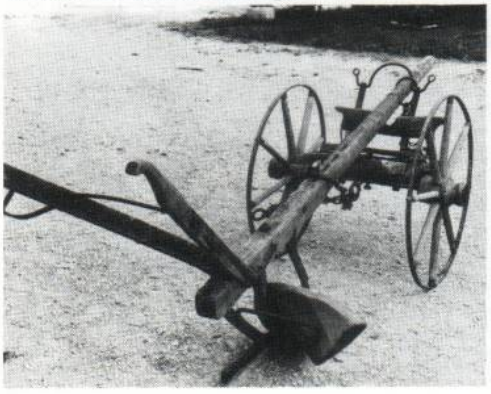

La barre de tirage est mobile.

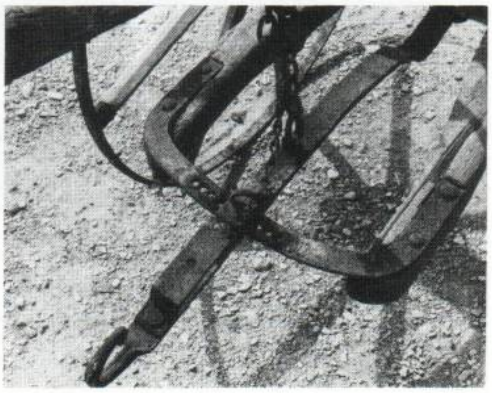

Prusy (A).

teur, les accessoires de la charrues ont ajouté aussi à la très grande diversité de ces engins.

Le porte-fouet ou **cartoise** était généralement fixé sur le manche, à portée de la main droite du laboureur. Le **curo** est une sorte de cuiller plate munie d'un manche ; il servait à décrotter l'oreille lorsque la terre y restait collée ; ce pouvait n'être qu'un simple bâton dont l'extrémité était taillée en biseau (20).

Véhiculer la charrue sur les chemins était un problème. Afin de ne pas dégrader la chaussée ni surtout endommager les organes essentiels de l'instrument, il fallut trouver un système de transport. En de nombreux endroits on utilisa un simple morceau de bois de deux mètres de long appuyé sur l'avant-train et passant sous l'entretoise du versoir ; il faisait office de traîneau, évitant ainsi l'usure du sep ; la charrue était alors véhiculée debout (21).

Ailleurs on la transportait couchée. Le maréchal avait fixé, sous la poignée du mancheron gauche, une sorte de boucle de métal qui servait en même temps de garde-main et de patin (22).

En d'autres lieux, la charrue était couchée sur un petit train : roues de bois pleines, essieu de fer.

Quel que soit le mode de transport utilisé, si le laboureur se permettait, pendant le trajet, de chevaucher le cheval « de la main », quand la route montait ou suivait le plat, il lui fallait obligatoirement être derrière sa charrue dans les descentes ; il devait, à ce

(20) Nommé **mailleu** à Rachecourt (HM).

(21) *Le déplacement de la charrue était assuré par l'avant-train et un morceau de bois glissé entre l'oreille et la haie. Cela ne détériorait pas trop les chemins car le poids arrière de la charrue n'était pas élevé. D'autre part il était nécessaire qu'elle traîne à terre car, dans les petites pentes, la charrue aurait pu arriver dans les pattes de derrière des chevaux d'où risque d'accident.*

Par la suite, surtout avec les charrues à trois roues, mon père avait installé un traîneau-sabot en bois de 60 cm de long environ avec, en-dessous, deux morceaux de fer pour éviter l'usure trop rapide du bois. G. Clément. Somme-Suippe.

(22) *Un petit traîneau en fer sur la maine (poignée) gauche pour la protéger.* H. Multier. Rachecourt (HM).

Un ensemble bois. Semoine (A). Ph. D. Peuchot.

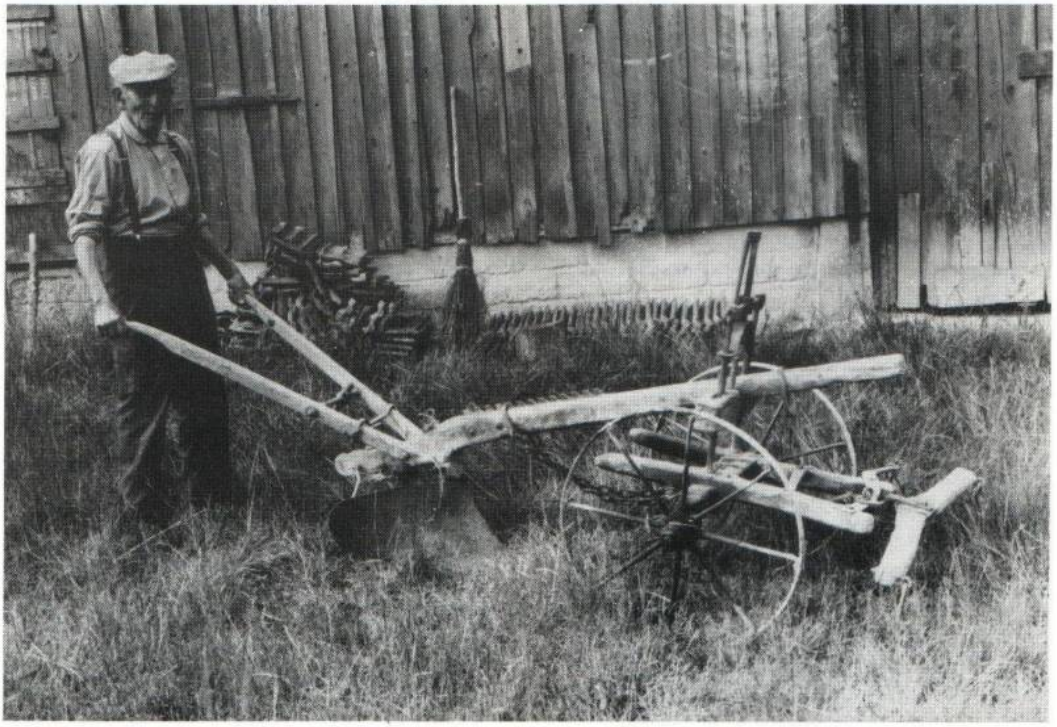

moment, la retenir afin qu'elle n'aille pas heurter les pattes postérieures de l'animal.

LES GUIDES ET LA CONDUITE DES CHEVAUX DE CHARRUE

La partie supérieure de l'avant-train de charrue, s'ornait souvent de quelques volutes, barres de fer agréablement courbées, par lesquelles le maréchal avait tenu à personnaliser son œuvre. Deux anneaux étaient intégrés à cet ensemble, ou encore des « queues de cochon » (ou anneaux brisés) destinés à recevoir les guides.

Celles-ci étaient au nombre de deux, l'une sur la droite et l'autre à gauche. On comprend facilement comment le laboureur indiquait à ses chevaux la direction à suivre, s'aidant parfois du fouet et, plus souvent, de la voix.

La « haute guide » avait pour avantage de ne requérir qu'une seule main, étant donné que les deux guides initiales étaient réunies en une seule, après l'avant-train, avant de rejoindre le manche de la charrue. Tirer sur la haute guide indiquait aux chevaux qu'il fallait aller à dia. Pour leur demander d'appuyer sur la droite, il suffisait au conducteur d'imprimer quelques secousses à cette guide unique (23).

ULTIMES PERFECTIONNEMENTS

Avant que n'arrive sur le marché la charrue semi-industrielle fabriquée par des constructeurs spécialisés, nos charrons et nos maréchaux locaux avaient donc cerné tous les problèmes du labour et répondu (ou essayé de répondre) à toutes les exigences qui s'étaient imposées aux laboureurs et qui correspondaient à leur désir de faire mieux et plus vite.

La tourne-oreille permettait déjà de réjeter la terre indistinctement sur le côté droit ou sur le côté gauche de la charrue.

(23) *L'harnachement du cheval de labour comprenait : le licol, la bride, le collier, la croupière, les traits et leur dossière.*

Sur le haut du collier, en arrière, il y avait une petite lanière de cuir qui servait à attacher le collier à la croupière de façon que, si le cheval baissait la tête pour brouter de la paille ou de l'herbe, le collier ne lui descende pas sur les oreilles.

En haut du collier, à notre droite et à gauche, il y a deux anneaux qui sont utilisés pour passer les guides et les cordeaux.

En haut du collier il y a également, mais au centre, un anneau qui sert à passer la haute bride dont les deux extrémités sont attachées au mors de la bride par des mousquetons.

Sur le devant du collier, sur la planche, il y a deux anneaux dans lesquels on passe une chaîne pour être rattachée au licol du cheval de droite ou de gauche.

Les traits sont tenus par la dossière et la sangle, sur les côtés du cheval. G. Clément. Somme-Suippe.

Landreville (A).

Traîneau à roues. Faux-Fresnay (M).

Un avant-train ancien. Salon (A).

Beurey (A).

On imagina de construire des charrues à deux socs et à deux versoirs. Il fallut, pour cela que le charron résolve le problème du timon ; il dut, en effet, adapter une seconde branche à l'axe principal de l'âge, faisant suffisamment corps avec lui et capable de supporter un deuxième ensemble soc, coutre et versoir. Cet essai de charrue à deux socs fut tenté en plusieurs points de la Champagne, là surtout où la terre, légère, n'offrait que peu de résistance au labour.

Il semble que ce soit un constructeur de l'Yonne qui nous ait offert la charrue-semoir. Sur la roue droite d'une charrue commune, une couronne dentée était fixée, qui entraînait une sorte d'étoile ; celle-ci commandait un système à palettes installé au bas d'une trémie contenant le grain. Une simple ficelle, reliée au mancheron droit commandait l'orifice inférieur de cette trémie. Le cultivateur pouvait ainsi régler à volonté le débit de son appareil. Soc et versoir enterraient légèrement la semence.

Afin d'être prévenu quand son semoir n'était plus approvisionné, un cultivateur de Charbuy (Y) avait imaginé une sonnerie qui se déclenchait quand le réservoir était vide.

Le curo (sans son manche).

LE CHANGEMENT

Que de progrès donc, modestes mais réels, réalisés depuis la charrue de bois jusqu'à celle qui précéda le brabant, presque tous marqués de l'empreinte d'un constructeur local.

On peut se demander à quelle époque le maréchal prit le relai du charron, quand ce fut à lui que le plus gros du travail incomba, quand disparut la vieille oreille de bois pour laisser la place au versoir métallique, quand les roues de fer remplacèrent les **rouelles** à rais et jantes de bois.

Les livres de compte d'un charron de Rigny-le-Ferron (A) nous aident à connaître à quel moment dans ce village, le versoir d'acier a supplanté l'oreille de bois (24).

En 1858, le charron Baillot fournit une charrue neuve pour 7,50 F. Une oreille et un soupiau sont facturés 5,50 F. La haie vaut 2,50 F.

Le train est compté séparément ; on a la possibilité qu'il soit monté sur deux sortes de roues. Les **rouelles** sont des roues analogues à celles d'une charrette, mais de moindre diamètre, avec jantes ; elles sont cerclées de fer. Une paire de rouelles vaut 10 F alors qu'on ne paie que 9 F pour deux hérissons. Le **hérisson** n'a pas de jantes de bois ; ses rais sont coiffés d'une virole métallique et directement rivés sur un cercle de fer.

Un « devant de charrue hors les soies » est facturé 5,50 F. Avec la « sellate à cornes », il vaut 1 F de plus. Il faut supposer que les soies sont les deux montants qui permettent à la sellate de coulisser de bas en haut.

Une épare, cette pièce de bois articulée à l'avant de la charrue, sur laquelle s'accrochent les **épalognaux,** est vendue 1,25 F.

Cette charrue de 1858 est donc entièrement faite de bois, hors les cercles des

(24) C'est grâce à l'amabilité de M. Bernard Robin, à Rigny-le-Ferron (A), que nous avons pu consulter ce livre de comptes.

Patin de transport de la charrue couchée.

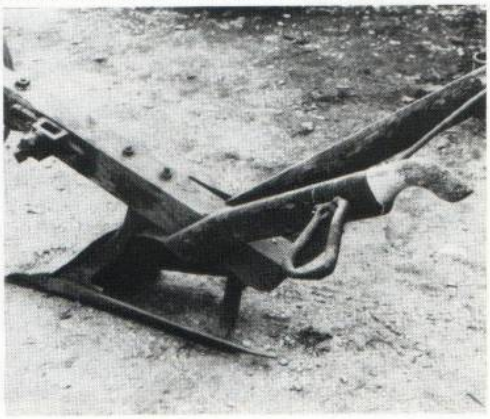

roues et les **boitillons** des moyeux (25), ainsi que, probablement, quelques vis et boulons d'assemblage.

Les moyeux sont tournés dans l'orme tortillard ou dans du charme. C'est aussi

(25) Boitillon : petite boîte de moyeu. Voir Folklore de Champagne. *Le charron et la roue.* N° 74-19.

Les guides aux mancherons.

Vauchonvilliers (A).

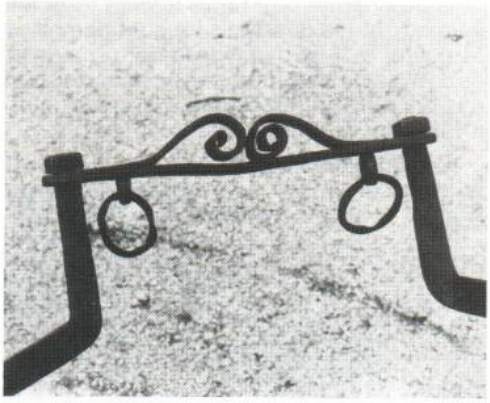

Deux anneaux pour les guides.

M. Jay aux guides de sa charrue.

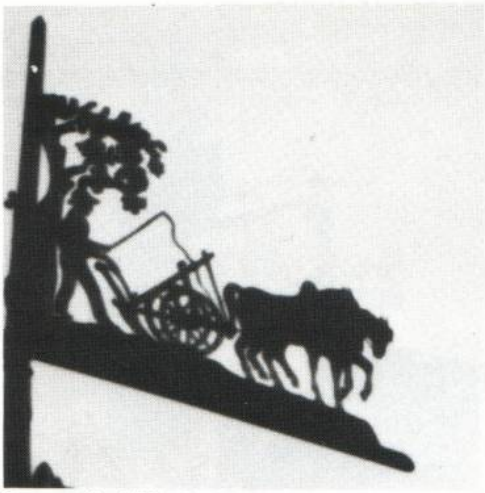

Sommevoire (HM). Ph. Bassery.

dans du charme que notre artisan taille les soupiaux et les rais. Mais ce sont des billes de poirier qu'il se fait livrer pour y modeler les oreilles de ses charrues ; le poirier est un bois dur et lisse, qui résiste à la pression de la terre sur lequel elle ne colle pas.

(Cette année-là, la livre de bœuf vaut 40 centimes et la livre de porc, 50 centimes).

Dans la plaine de Rumilly, avant 1940.

En 1863, il livre à Cosson, maréchal à Vulaines, une paire de manches et une haie pour une « charrue de fer ». C'est la première mention d'une telle charrue qu'il dut appeler « de fer » parce que le versoir n'en était plus « de bois ». C'est le début d'une coopération entre les deux artisans pour la confection des charrues.

Notre charron continue cependant à facturer des charrues neuves, des soupiaux des hérissons... tout en notant de ci de là, qu'il incorpore à ses charrues : une oreille en acier (1865) ou des soies de fer (1870).

Pendant 20 ans, encore, il livre des haies de charrue, il continue de tailler : sellates, épars, manches ; il confectionne toujours et répare : rouelles et hérissons.

Quand s'arrête le registre, en 1891, la majorité des charrues de Rigny sont encore des charrues de bois auxquelles on adapte maintenant, communément, un versoir d'acier et quelques autres pièces métalliques de moindre importance. Le fait que des échanges réguliers interviennent entre le charron et le maréchal (vente de haies de bois, achat d'oreilles métalliques) indique que l'artisan du bois n'a pas abandonné la fabrication des charrues et que le maréchal n'a donc pas encore le monopole de la fabrication de ces engins.

CHARRUES DE BOIS ET CHARRUES DE FER

A Ervy-le-Châtel (A), en 1877, Jeanson précise que **les charrues en fer ont remplacé celles en bois** (26). A Prugny (A), la même année, **les charrues en bois se remplacent tous les jours par des charrues en fer** (27). Guillemot, de Lusigny (A); note qu'on a, dans ce village, **abandonné depuis longtemps la charrue à oreille et à roues de bois** (28).

C'est dire qu'à la fin du XIXe siècle, en nos régions, l'ancienne charrue de bois s'est

(26) Jeanson. *Notice sur Ervy.* 1877.

(27) Caillat. *Statistique communale de Prugny.* 1877.

(28) Guillemont. *Statistique communale de Lusigny.* 1877.

Avant-train de la charrue à aiguille (on devine la charrue couchée sur son patin).

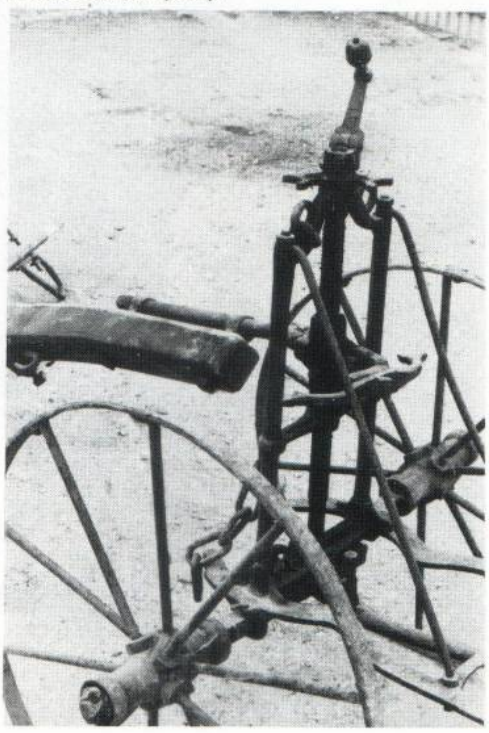

profondément modifiée. Car il n'est pas tout à fait exact que la charrue de bois soit totalement devenue une charrue de fer. Elle n'a tout d'abord emprunté au métal que le versoir et les roues de l'avant-train.

A Ville-au-Bois-lés-Soulaines, on signale que vers 1850, **la charrue de bois a fait place à celle au soc et à la pointe d'acier.** En 1877, dans cette même localité, le versoir en acier n'est point encore mentionné. On y considérait cependant que **les charrues de bois n'y étaient plus utilisées** (29). Simple forme de vocabulaire, apparemment.

Quels que soient les termes employés, le grand tournant était amorcé, la reconversion était inéluctable. Le fer allait peu à peu supplanter le bois dans la confection de nos charrues, probablement parce qu'il les rendait moins fragiles et plus maniables. On notait à Messon, toujours en 1877 que **les énormes charrues de bois** (étaient) **remplacées par des charrues de fer plus légères et plus faciles à conduire** (30).

Le maréchal commençait à succéder au charron (30).

(29) Laloy. *Statistique communale de Ville-au-Bois-lés-Soulaines.* 1877.

(30) Joffrin. *Commune de Messon. Statistique.* 1877.

(31) Concours du comice agricole à Bar-sur-Aube (A). *Les charrues de M. Mienville semblent assez primitives de construction ; nous sommes là, loin des Brabants utilisés dans les riches cultures du Nord et de la Brie; mais elles répondent aux besoins du pays où les terres manquent généralement de profondeur.* Le bulletin agricole N° 256. Mai 1896.

Dommartin-le-St-Père (HM). Ph. Bassery.

Jusqu'à ce que la fabrique et l'usine livrent à ce même maréchal l'ensemble des pièces de la charrue et parfois la charrue tout entière. C'en sera fini de nos charrues locales. Nous en serons à l'ère du brabant.

J. DAUNAY.

Charrues à deux socs, pour terres légères. Ph. G. Clément.

Charrue à Semoine (l'avant-train n'est pas à sa place). Ph. D. Peuchot.

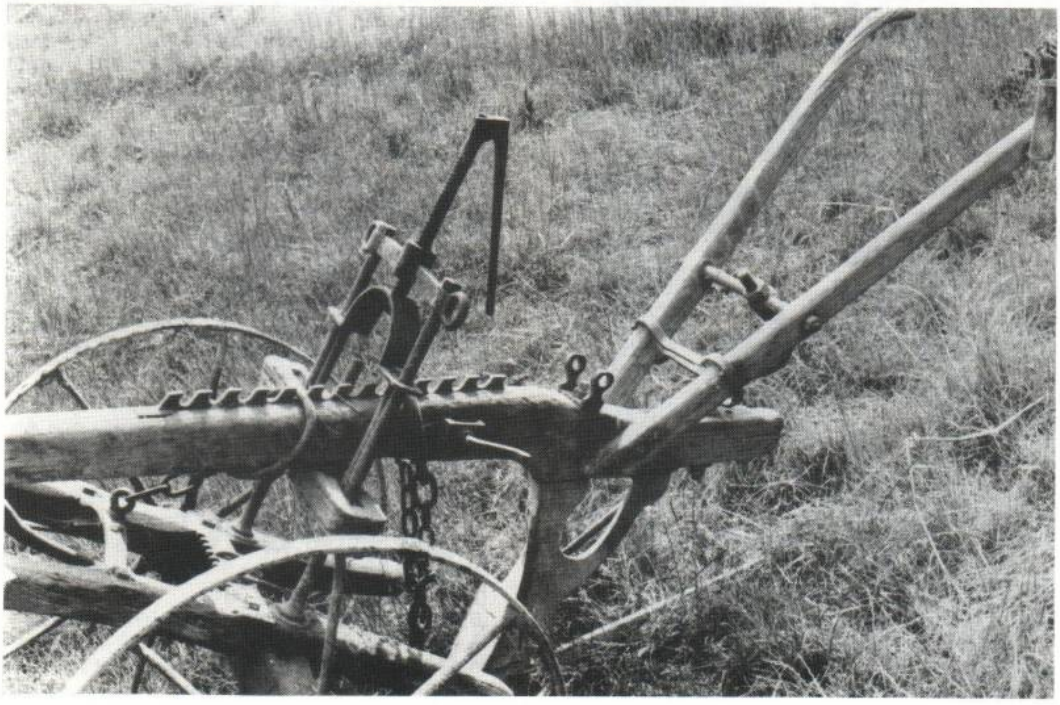

Bragelogne (A).

Bibliographie

Annales de la Sté horticole, vigneronne et forestière de l'Aube. 1896 à 1899.

BAILLOT. *Livre de comptes d'un charron* (manuscrit).

M.N. BOUILLET. *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts.* Paris. 1864.

Le Bulletin agricole, organe du Comice agricole du département de l'Aube. 1889 à 1899.

FOLKLORE DE CHAMPAGNE (Revue Folklore de l'Aube) nº 3. *Villeneuve-au-Chemin.*

H. G. HAUDRICOURT. Jean Bruhnes Delamarre. *L'homme et la charrue à travers le monde.*

Suzanne HEBERT-BARRAT. *Evolution des traditions agricoles en Champagne pouilleuse. 1750-1914* (Travaux du Comité de Folklore champenois. Vol. IX / Larousse agricole. 1921.

Abbé Marcel SAUVAGE. *Les travaux et les jours dans les Vosges saonoises* dans Barbizier, nº 9, décembre 1980.

Journal l'UNION des 3 et 4 novembre 1962. *La guerre de la charrue à vigne n'aura pas lieu.*

Avant-train de charrue-semoir.

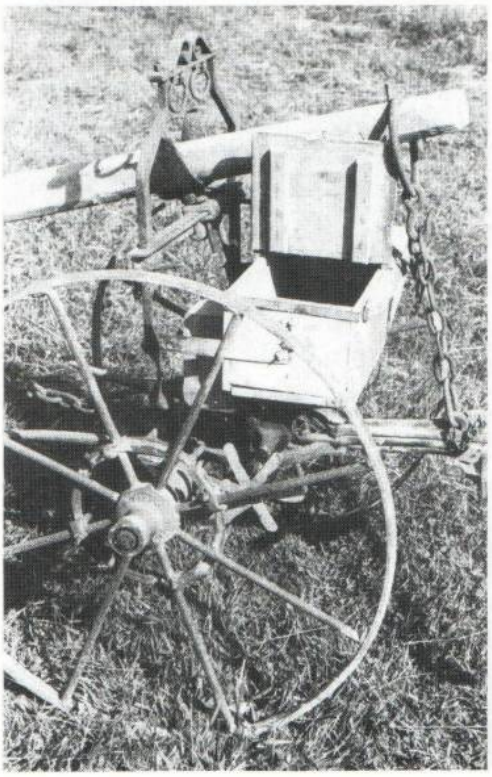

Informateurs

J. Bonnardot. Sens (Y).
E. Boucher. Semoine (A).
R. Cagnat. Parly (Y).
Mlle C. Caritte Salon (A).
M. Charlot. Pouan-les-Vallées (A).
G. et A. Charton. Briel-sur-Barse (A).
G. Clément. Somme-Suippe (M).
R. Collin. Charleville (Ard).
M. Crenillier. Villy-en-Trodes (A).
M. Daunay. Amance (A).
A. Dehaut. Doulaincourt (A).
P. Doussot. Troyes (A).
G. Fèvre. Bréviandes (A).
G. Finot. Rumilly-lés-Vaudes (A).
G. Hérard. Pargues (A).
R. Jay. Villeneuve-au-Chemin (A).
R. Leblanc. Moussey (A).
J. Maclin. Anglure (M).
J. Mailly. Brevonnes (A).
A. Morize. Les Riceys (A).
R. Morot. Pouan-les-Vallées (A).
H. Multier. Rachecourt (HM).
J. Nevers. Charbuy (Y).
Y. Parisot. Angluzelle (M).
D. Peuchot. Ste-Savine (A).
J. Rollin. Bragelogne (A).
P. Simonnet. Trancault-le-Repos (A).
P. Thirifays. Faux-Fresnay (M).
J. Viart. Sarry (M).

Au hasard d'une rencontre avec une émission de télévision. Une auberge « A la Girafe ». On y montrait un anneau auquel on avait attaché « la girafe ». Je pense, nous écrit M. Rumeau, qu'il s'agit de « notre » girafe mais je n'ai pu savoir dans quel village l'émission avait été enregistrée.

La girafe de Charles X.

Dans notre Revue (27-4 vo) nous avions donné le cliché d'une girouette évoquant la girafe offerte à Charles X, roi de France.

Par la suite, nous avons publié la reproduction d'une plaque de cheminée représentant ledit animal, conduit par son palefrenier égyptien.

Cette plaque a dû, en son temps, être reproduite en un nombre important d'exemplaires, eu égard à la popularité de l'évènement et à l'engouement qu'on manifesta pour l'animal, aussi bien à Paris qu'en province.

En Haute-Marne, une telle taque vient d'être offerte par M. de Wildenberg, au Foyer de Jeunes de Châteauvillain. Cette taque doit orner prochainement la tour de l'Auditoire, là où se déroulent ordinairement les expositions et manifestations organisées par la section culturelle de cette Association.

Aussi, Mme Rumeau, animatrice de cette sympathique section, a-t-elle voulu en savoir plus sur cet étrange animal, étrange au début du XIXe s. puisque, pour la première fois, il foulait, de ses pattes inégales, le sol de France. Elle s'est adressée notamment à M. Yves Laissus, conservateur en chef du Muséum national d'Histoire naturelle qui s'est particulièrement intéressé à cette girafe exceptionnelle. Mme Rumeau a bien voulu nous communiquer le dossier qu'elle a constitué sur le sujet et nous pensons intéresser nos lecteurs en résumant cette documentation.

La girafe dont il est question est un cadeau que le vice-roi d'Egypte, Mohamed Aly fit au roi de France, en 1826. Ce souverain venait de recevoir du Soudan, deux de ces jeunes animaux et c'est le Consul de France en Egypte qui prit l'initiative de solliciter qu'ils fussent offerts à Charles X. Celui-ci dut partager avec le roi d'Angleterre mais le sort le favorisa et on lui envoya la plus belle des deux bêtes et la plus vigoureuse.

A son départ d'Alexandrie, on dota la girafe « française » d'un collier rouge auquel on suspendit une amulette qui devait lui éviter fatigue et maladies pendant le voyage. Un voyage qu'elle fit à fond de cale, ayant toutefois la possibilité de passer la tête, de temps à autre, par un panneau laissé ouvert au pied du grand mât.

La girafe arriva à Marseille en octobre 1826. Après que l'hiver fut passé, après que toute la ville eut bien admiré l'animal, on décida enfin de le conduire à Paris.

Ce fut une étrange équipée, un cortège peu banal. Deux gendarmes à cheval précédaient le convoi et s'employaient à faire dégager la route. Suivaient immédiatement un brigadier et trois gendarmes, avant que n'apparaissent trois vaches destinées à fournir les 25 litres de lait nécessaires à la nourriture du girafon, menées par trois Soudanais.

L'animal venait ensuite, escorté de six serviteurs. La girafe était « vêtue » d'un imperméable de toile gommée sur lequel on pouvait distinguer les armes de France aux trois fleurs de lys et celles du vice-roi d'Egypte. Elle était suivie de près par un professeur de zoologie du Muséum qu'on avait envoyé à Marseille dès avril 1827 et qui traversait, à pied, avec elle, les agglomérations. Entre temps, le savant trouvait place en un chariot qui complétait la caravane et dans lequel on avait entassé les bagages.

A la fin de chaque étage, le professeur rendait compte au Ministre de l'Intérieur, du bon déroulement de l'opération.

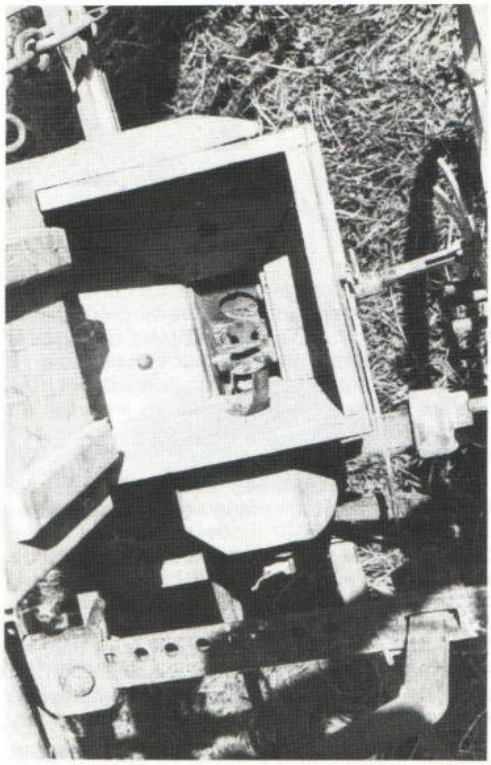

La charrue semoir (détails).

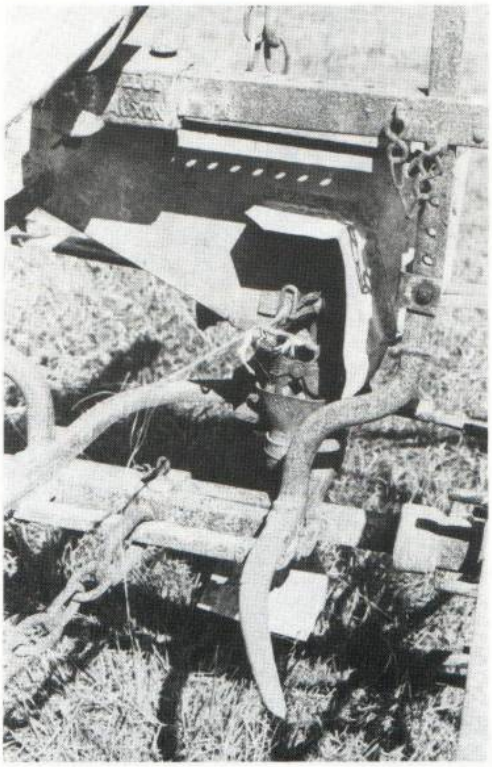

De Marseille à Lyon puis de Lyon à Paris, la girafe est enfin arrivée à bon port. Elle fut présentée au roi, quelques jours avant d'être installé au Jardin des Plantes.

On y vint la voir. Mais surtout on parla d'elle. Toute une littérature existe qui la cite. Et son portrait fut à la mode : sur les assiettes, les plaques de cheminée. C'est ainsi qu'elle est venue jusqu'à nous.

Plusieurs questions se posent. La girafe de Charles X est-elle passée par la Champagne ? A-t-elle fait une étape à Dinteville, à la ferme de la Folie comme le suggère Mme Rumeau ? Pourquoi ne se serait-elle pas arrêtee à Saint-Parres-lés-Vaudes, un village situé sur le « grant chemin » qui, de Lyon, monte à Paris. En ces lieux, aurait-elle trouvé facilement les ifs ou les thuyas qu'elle préférait aux feuilles de nos arbres et à notre herbe commune ?

Il vaut mieux, croyons-nous, et de peur d'être déçus, que nous ne cherchions pas plus avant. Il nous serait possible de consulter, au Muséum, le volumineux dossier consacré au girafon nubien. Cela nous permettrait de connaître très exactement les chemins qu'il a empruntés et les lieux où il s'est reposé. Mais n'est-il pas meilleur de rêver, quelquefois ?

D'autant que la girafe n'est plus. Seule de son espèce, elle n'a pu procréer. Elle mourut sans descendance le 12 janvier 1845.

Qu'elle se soit arrêtée ou non en notre Champagne, elle n'y en a pas moins laissé son souvenir, les portraits qu'on a faits d'elle, en fonte, sous forme de plaque de cheminée et en tôle tournant encore au vent. Peut-être même - qui sait ? - dessiné sur faïence, et gardé précieusement en une armoire par l'un de nos lecteurs champenois ?

Références

Yves Laissus. Un cinquantenaire : la girafe. Conférence.

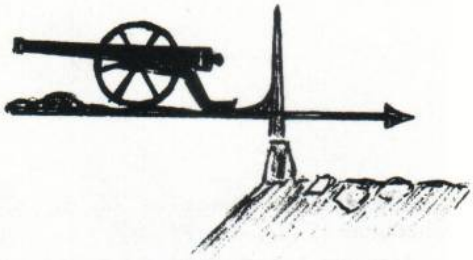

Bragelogne. Girouette sur le toit de chaume de Jules Honnet dit « Conotte » . Enlevée en 1921 lors de la construction de l'actuelle boulangerie.

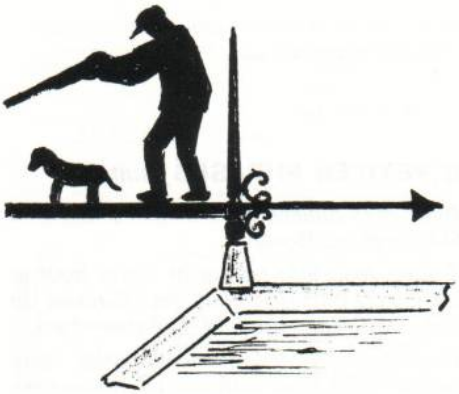

« Le Chasseur ». Vu à Gyé-sur-Seine. 1927-1928.

Bragelogne. Existait sur le toit de l'ex-maison de mon arrière grand-père. Compte tenu des sentiments républicains de la famille, l'on peut penser qu'il s'agissait d'une silhouette de général des armées républicaines. En quelque sorte un hommage aux soldats de l'An II. Vétuste, cette girouette a complètement disparu en 1980.

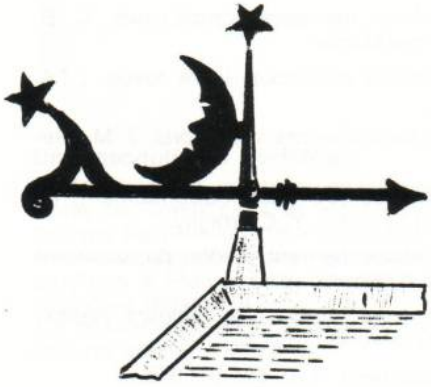

Aux Riceys «Le Magny». 1929-1930.

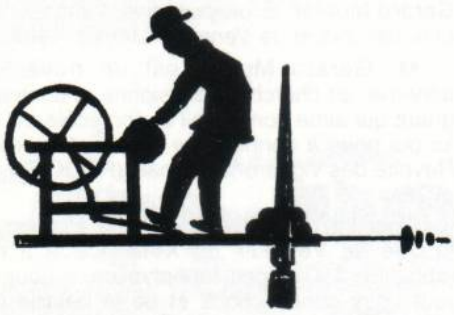

Le rémouleur. Girouette vétuste découverte, aux Riceys, dans le grenier de mon grand-père vers 1927 ou 1928.

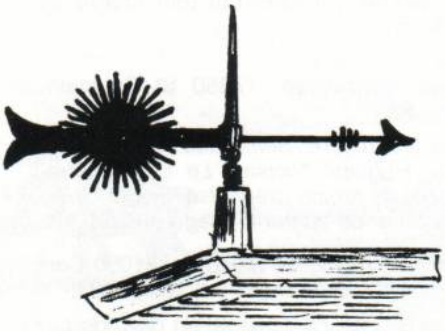

« Le Soleil ». Ricey-Haut. Vers 1929.

Croquis P. Chapron

LES PETITES PHRASES *(suite)*

Avec mes amitiés et félicitations. Mme H. M. Maizières lés Brienne.

Toutes mes félicitations et merci pour le plaisir toujours vif que nous vaut l'arrivée de Folklore de Champagne. M. L. Aubervilliers.

N'étant pas Champenois d'origine, donc « étranger », je vous adresse un renouvellement ad hoc (80 F). Compliments et remerciements. G. M. Magenta.

Avec mes amitiés. Longue vie à la Safac et à ses animateurs. G. F. Bréviandes.

Avec mes meilleurs compliments. C. B. Châlons sur Marne.

J'apprécie beaucoup votre revue. L. A. Epernay.

Avec mes sincères salutations. J. M. Brévonnes.

Le surplus (de mon réabonnement) en soutien, à la revue. Y. C. Voigny.

Mon réabonnement à votre passionnante revue. B. F. Regniowez.

Réabonnement à votre toujours intéressante revue. A. G. Troyes.

Amicalement. R. L. Aix en Othe.

Avec mes meilleurs vœux et toute mon amitié. J. R. Troyes.

(Après une remarque sur un numéro défectueux). *Félicitations en tout cas pour votre revue toujours aussi intéressante. Amitiés sincères.* J. M. Anglure.

Ci-joint, photo d'une charrue, si elle vous intéresse. R. C. Charleville.

Des petites phrases qui font chaud au cœur. Merci.

Aguiaine. Grandjean. 17350 St Savinien. Nov. déc. 83.

Julien Labruyère. *Semussac. Une société en crise.* Huguete Nicolas. *Le tourteau fromagé dans la région créchoise.* Roger Gourdon. *L'assurance contre le tirage au sort.* etc.

Folklore. 91, rue Jules Sauzède. 11000 Carcassonne. N° 190-191. Eté-automne 1983.

Serge Brunet. *Le carnaval en pays de Luchon (1880-1950).* Un travail qui nous a enchantés. Tout d'abord par la somme de renseignements qu'il nous apporte. Ensuite par la claire présentation qui en est faite. Par la forme enfin, qui concilie d'une façon parfaite le texte de l'auteur et les apports de ses informateurs.

La Gazette de Chaource. M.J.C. 10210 Chaource. N° 168. Janvier 1984.

Monique Moretto a interrogé trois laveuses. Son article : *Un métier, une vie,* nous montre comment ces femmes ont vécu leur travail, quelles ont été leurs relations avec leurs employeurs, avec les autres laveuses et... avec les gamins farceurs.

Parlers et Traditions populaires de Normandie. B. P. 600. 50010 St Lô Cedex. Noël 1983.

H. Gancel. *La fabrication du poiré.* Un article fort complet et parfaitement illustré, qui traite notamment de la récolte des poires, de l'obtention du juste et de la mise en fûts. Nous retrouvons avec amusement notre *brèyole* et le pressoir à abattage, autrefois utilisés à Rumilly (FOLK de l'Aube, n° 1, p. 50 à 53).

Alors que les *gadages* (broyeurs à fruits) de cette région de l'Orne étaient tous montés à l'air libre, il semble que nos *brèyole,* à nous, aient toujours été abritées dans une grange. Leur axe vertical s'insérait en effet, sous une poutre horizontale du bâtiment.

Maisons paysannes de France. 3 bis, rue Léo Delibes. 75116 Paris. N° 4. 1983.

En particulier, dans ce numéro, un résumé en trois tableaux, sur ce qui est essentiel de connaître sur LA CHAUX.

La Franche Comté. 2, rue du Lys. 70800 Fontaine lés Luxeuil. N° 19. Décembre 1983.

C'est un journal, un vrai journal, (29 × 44 cm) aux facettes diverses. Il intéressera, nous en sommes certains, tous les Francs-Comtois... et les autres.

Gérard Munier. *Ecole publique. Venteuil. Histoire de l'Ecole de Venteuil (Marne).* 1983.

M. Gérard Munier est un travailleur acharné, un chercheur passionné et un enseignant qui aime son travail et son école. (C'est lui qui nous a donné cette belle histoire de la Révolte des vignerons marnais (FOLK. CH. 75 et 78).

Ceci l'a conduit à écrire une Histoire de l'Ecole de Venteuil, du XVIIIe siècle à nos jours. En 150 pages ronéotypées, il nous dit tout : des constructions et de la bataille des crédits, des élèves et de leurs travaux, de leurs jeux et des méthodes pédagogiques. Il évoque les livres, les maîtres et la « question scolaire ».

Un hymne à l'école publique, à l'école de tous, rédigé par un maître dont nous sommes fiers d'être l'ami.

Quel est cet outil ?

On nous assure qu'il s'agit là d'un instrument qui servait au drainage des lieux humides. C'est une cuiller (?) d'environ 40 cm de long sur 10 de large.
Il est muni d'une longue et forte douille ; cela laisse supposer un manche trapu que nous n'avons pas vu.

Bar-sur-Seine. Ferme de Semont. Le Val l'Ermite.

Le fait qu'on puisse se servir de cette « bêche » par l'intermédiaire d'un repose-pied mobile peut faire croire au mouvement tournant qu'on devait imprimer à l'outil.

INSTRUMENTS ARATOIRES PERFECTIONNÉS

SPÉCIALITÉS :
BISOCS et TRISOCS
M. D. "IDÉAL"
CHARRUES - BRABANTS
SCARIFICATEURS - CULTIVATEURS
Herses - Houes
BOTTELEUSES

A. MIENVILLE
CONSTRUCTEUR
28, Rue de la Gare, 28
BAR-SUR-AUBE

Une inscription à déchiffrer.

On la trouve sur un tableau de la chapelle Ste-Anne du Tremblay. Elle est inscrite en un triangle équilatéral pointe en haut et nous est transmise par notre ami Félicien Mizelle qui continue à étudier cette chapelle dans ses moindres détails.
Un lecteur nous dira certainement la sigification de ces caractères.

Les voici : ┐·┐ ┐·┐ (?)